

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 17 décembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le dix sept décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 11 décembre 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Martine JULLIAN - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 15H13 à 21H12
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H13 à 21H12
Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à M. René DE CEGLIE de 15H13 à 21H12
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H13 à 17H53
M. Alain DENOYELLE donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18H05 à 21H12
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 15H13 à 21H12
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 15H13 à 21H12
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H13 à 18H08
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Marina GIROD DE L'AIN de 15H13 à 15H46
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H13 à 16H15
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H13 à 17H15
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 15H13 à 18H06
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 19H à 21H12
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Georges BURBA de 20H58 à 21H12
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 15H13 à 21H12
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 15H13 à 21H12
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 15H13 à 15H57
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 15H13 à 15H27

Absente excusée :

Mme Mireille D'ORNANO

Secrétaire de séance : Mme Kheira CAPDEPON

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales:

- Question orale de M. CHAMUSSY portant sur l'occupation des locaux de l'ancienne école Faugier Hays

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe EAG relative au stationnement gratuit, présentée par M. TUSCHER

Réponse de M. le Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2018 a été adopté.

Pour : 48 – Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes.

DELIBERATION N° 1-(9999) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. BERTRAND, M. FRISTOT, Mme SALAT, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(10045) - FINANCES - Budget Primitif 2019 : vote des taux

Intervention(s) : M. SABRI, M. BREUL, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, Mme SALAT, M. BRON, M. VOIR, Mme COMPARAT, Mme JULLIAN, Mme RICHARD-FINOT, M. MALBET, Mme CADOUX, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir, pour 2019, les taux d'imposition suivants :

- **Taxe d'habitation** **21,52 %**
- **Taxe sur le foncier bâti** **36,73 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti** **84,42 %**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 3-(10282) - FINANCES - Budget primitif 2019 - Budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. BREUL, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, Mme SALAT, M. BRON, M. VOIR, Mme COMPARAT, Mme JULLIAN, Mme RICHARD-FINOT, M. MALBET, Mme CADOUX, M. le Maire

Un amendement oral est proposé par M. TUSCHER. Celui ci est repoussé :

Pour : 10 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2019 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

264 404 922 € en section de fonctionnement

94 355 853 € en section d'investissement,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Activités économiques d'un montant de 2 292 053 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Self Clemenceau d'un montant de 503 212 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Locaux culturels d'un montant de 992 612 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe de la Cuisine centrale d'un montant de 423 094 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget de la régie Lumière d'un montant de 2 555 110 €

- de procéder à la constitution de provisions semi-budgétaire pour un montant de 400 000 € selon le détail suivant :

200 k€ au titre du PAE Châtelet

200 k€ pour le rachat de places de parking de la ZAC Flaubert.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 4-(10289) - FINANCES - Budget primitif 2019 - Budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. BREUL, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, Mme SALAT, M. BRON, M. VOIR, Mme COMPARAT, Mme JULLIAN, Mme RICHARD-FINOT, M. MALBET, Mme CADOUX, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de :

4 304 313 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 2 292 053 euros,
2 379 997 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de :

1 125 813 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 992 612 euros,
1 132 021 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de :

**1 010 462 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 503 212 euros,
58 016 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de :

**6 724 094 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 423 094 euros,
466 000 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de :

1 684 068 euros en recettes de fonctionnement ; 1 588 580 euros en dépenses de fonctionnement,

1 296 130 euros en recettes d'investissement ; 1 212 797 en dépenses d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 5-(10291) - FINANCES - Budget primitif 2019 - Régie Lumière

Intervention(s) : M. SABRI, M. BREUL, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, Mme SALAT, M. BRON, M. VOIR, Mme COMPARAT, Mme JULLIAN, Mme RICHARD-FINOT, M. MALBET, Mme CADOUX, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2019 ainsi que la maquette budgétaire de la régie Lumière qui s'équilibre à :

2 714 360 euros en section de fonctionnement,

2 839 407 euros en section d'investissement.

- dire que ce budget est financé notamment par une subvention du budget principal de la Ville d'un montant de 2 555 110 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 6-(3075) - POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation des orientations du projet de renouvellement urbain des Villeneuves et approbation de la charte nationale Eco-quartier.

Intervention(s) : Mme BOILEAU, M. BREUIL, Mme RICHARD-FINOT, M. CONFESSON, M. BRON, M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les grands principes de ce projet de renouvellement urbain et de développement social de la Villeneuve de Grenoble, avant l'approbation de la convention pluriannuelle,**
- de valider l'inscription de ce projet de renouvellement urbain des Villeneuves dans la démarche écoquartier,**
- d'autoriser le Maire à signer la Charte nationale eco-quartier annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 7-(10531) - URBANISME AMENAGEMENT - Avis de la Ville de Grenoble sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BREUIL, M. TUSCHER, Mme BERANGER, Mme GARNIER, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que la Ville souligne la qualité du dossier de PLUi arrêté le 28 septembre 2018. Ce document permet d'inscrire l'ensemble du territoire métropolitain dans une démarche cohérente de transition urbaine, sociale et environnementale.**
- que la Ville émet donc un avis favorable sur l'ensemble du dossier du PLUi.**
- que la Ville soutient tout particulièrement les points suivants du dossier :**
 - l'intégration dans le dossier d'une Orientation d'Aménagement Programmatique (OAP) concernant la qualité de l'air qui permettra de renforcer l'action des collectivités face à ce problème environnemental et sanitaire majeur dans l'aire urbaine grenobloise ;**

- l'intégration d'une OAP paysage et biodiversité qui permettra de s'assurer du respect des ambiances paysagères, de la faune et de la flore dans les projets d'aménagement et de construction ;
- le travail mené concernant l'encadrement de l'intégration des nouvelles constructions dans les différents secteurs de la ville prenant mieux en compte le respect des paysages et celui des tissus urbains préexistants avec notamment des hauteurs limitées (maximum 32 mètres à Grenoble);
- la généralisation sur toute la Métropole de l'amélioration des normes thermiques RT 2012 – 20% déjà en vigueur à Grenoble depuis 2015 ;
- l'ambition portée concernant la redynamisation économique et commerciale de l'agglomération, du centre-ville Grenoblois ainsi que de ses centralités de quartier ;l'articulation avec le Plan de Déplacement Urbain 2030 (PDU) notamment concernant les normes de stationnement automobiles et cycles permettant d'accroître le report modal vers des moyens de déplacement propres et actifs.

- que la Ville demande enfin que l'intégralité des remarques émises dans la présente délibération et dans son annexe technique soient intégrées par la Métropole dans le PLUi.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Ne prennent pas part au vote : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 8-(10569) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Gren' de projets - Résultat de l'appel à projets pour le pavillon sud de la caserne de Bonne

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme CADOUX, M. TUSCHER, Mme AGOBIAN

Un amendement est déposé par Mme AGOBIAN et Mme CADOUX. Celui ci est adopté :

Pour : 55 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prend pas part au vote : 1

Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner La Ligue de l'enseignement de l'Isère première du classement de l'appel à projets Gren' de projets pour le pavillon de la caserne de Bonne,

- de créer un comité de pilotage composé des élus ayant participé au Comité de sélection des phases 1 et 2 afin d'accompagner le suivi des négociations en vue de la rédaction du protocole partenarial et de l'acte de location ou de vente,

- d'autoriser le Maire et toutes personnes bénéficiant d'une délégation à cette fin à poursuivre la mise au point du projet proposé par le premier du classement durant la phase 3 et à

engager toutes négociations utiles en vue de la rédaction du protocole partenarial et de l'acte de location qui seront soumis ultérieurement à la validation du conseil municipal

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme JULLIAN)

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 9-(10572) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Gren' de projets - Résultats de l'appel à projets pour la Villa Clément

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme CADOUX, M. TUSCHER, Mme AGOBIAN, M. BACK, M. BREUIL

Un amendement est déposé par Mme AGOBIAN et Mme CADOUX. Celui ci est adopté :

Pour : 55 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prend pas part au vote : 1

Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner le collectif composé notamment d'ADAMS-ADFE, du Relai Ozanam, de l'Oiseau bleu et de Grenoble Habitat premier du classement de l'appel à projets Gren' de projets sur le site de la Villa Clément,

- de créer un comité de pilotage composé des élus ayant participé au Comité de sélection des phases 1 et 2 afin d'accompagner le suivi des négociations en vue de la rédaction du protocole partenarial et de l'acte de location ou de vente,

- d'autoriser le Maire et toutes personnes bénéficiant d'une délégation à cette fin à poursuivre la mise au point du projet proposé par le candidat premier du classement durant la phase 3 et à engager toutes négociations utiles en vue de la rédaction du protocole partenarial et de l'acte de location qui seront soumis ultérieurement à la validation du conseil municipal

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme JULLIAN)

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme BOILEAU) + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 10-(10570) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Gren' de projets - Résultats de l'appel à projets pour la Grande Orangerie

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme CADOUX, M. TUSCHER, Mme AGOBIAN, M. BACK, M. BREUIL

**Un amendement est déposé par Mme AGOBIAN et Mme CADOUX. Celui ci est adopté :
Pour : 55 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prend pas part au vote : 1
Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner l'association La Grande Saison première du classement de l'appel à projets Gren' de projets sur le site de la Grande Orangerie,

- de créer un comité de pilotage composé des élus ayant participé au Comité de sélection des phases 1 et 2 afin d'accompagner le suivi des négociations en vue de la rédaction du protocole partenarial et de l'acte de location ou de vente,

- d'autoriser le Maire et toutes personnes bénéficiant d'une délégation à cette fin à poursuivre la mise au point du projet proposé par le premier du classement durant la phase 3 et à engager toutes négociations utiles en vue de la rédaction du protocole partenarial et de l'acte de location qui seront soumis ultérieurement à la validation du conseil municipal

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. MERIAUX)

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 11-(10571) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Gren' de projets - Résultats de l'appel à projets pour l'ancien couvent des Minimes

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme CADOUX, M. TUSCHER, Mme AGOBIAN, M. BACK, M. BREUIL

Un amendement oral est proposé par Mme AGOBIAN et Mme CADOUX. Celui ci est adopté : Pour : 55 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Grownoble premier du classement de l'appel à projets Gren' de projets sur le site de l'ancien Couvent des Minimes,

- de créer un comité de pilotage composé des élus ayant participé au Comité de sélection des phases 1 et 2 afin d'accompagner le suivi des négociations en vue de la rédaction du protocole partenarial et de l'acte de location ou de vente,

- d'autoriser le Maire et toutes personnes bénéficiant d'une délégation à cette fin à poursuivre la mise au point du projet proposé par le premier du classement durant la phase 3 et à engager toutes négociations utiles en vue de la rédaction du protocole partenarial et de l'acte de location qui seront soumis ultérieurement à la validation du conseil municipal

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme AGOBIAN, Mme BOUKAALA, M. BRON, Mme JORDANOV, M. VOIR, M. SAFAR, Mme SALAT) + 1

Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme JULLIAN)

Ne prennent pas part au vote : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 12-(10574) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Gren' de projets - Résultats de l'appel à projets pour la Piscine Iris

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer sans suite la procédure de l'appel à projets Gren' de projets pour le site de la piscine Iris

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 13-(10573) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Gren' de projets - Résultats de l'appel à projets pour l'ancien Musée-bibliothèque

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme CADOUX, M. TUSCHER, Mme AGOBIAN, M. BACK, M. BREUIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer infructueuse la procédure de l'appel à projets Gren' de projets pour le site de l'ancien Musée-Bibliothèque

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 14-(11157) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide humanitaire d'urgence aux populations yéménites.

Intervention(s) : M. MACRET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 6 000 € au « Programme Unicef Yémen » ;

- de demander à l'UNICEF de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(6554) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de Gestion dans le cadre de la Numothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de gestion à intervenir avec Grenoble-Alpes Métropole, par laquelle cette dernière confie à la ville de Grenoble, s'appuyant sur l'expertise de sa bibliothèque, la gestion de la « Numothèque métropolitaine » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée.**

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 16-(10274) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de partenariat avec la Cinémathèque d'Images de Montagne (CIM).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Cinémathèque d'Images de Montagne, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(10276) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de la convention de coopération avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2019-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de coopération, ci-jointe, avec l'Institut National de l'Audiovisuel et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2019-2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(10277) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention cadre de partenariat avec le Département de l'Isère et la cité scolaire internationale relative au fonctionnement d'un centre de documentation - bibliothèque associé au sein de la cité scolaire internationale et convention de fonctionnement entre la ville de Grenoble et la cité scolaire internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat avec le Département de l'Isère et la cité scolaire internationale relative au fonctionnement d'un centre de documentation-bibliothèque associés au sein de la cité scolaire internationale jointe en annexe ;**
- **d'approuver les termes de la convention de fonctionnement entre la Ville de Grenoble et la cité scolaire internationale jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(10429) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat avec l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP) et l'Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels (ODTI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, avec l'APARDAP, Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection et l'ODTI, Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels pour l'année 2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 20-(10431) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de prêt d'œuvres appartenant aux collections du musée national Picasso-Paris pour l'organisation en 2019 de l'exposition "Picasso 1939-1945 - Au cœur des ténèbres".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de prêt d'œuvres entre la Ville de Grenoble et le Musée national Picasso-Paris ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(10398) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Demande d'agrément dans le cadre de l'instauration de classes préparatoires à l'enseignement supérieur en musique et en danse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément dans le cadre des spécialités musique et danse dispensées au Conservatoire de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(10400) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariat avec des acteurs culturels 2018/2019 : Communes de Meylan, Eybens, Saint Martin d'Hères et l'association « Tutti Celli » - Musée en Musique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention relative au partenariat avec les communes de Meylan, Eybens, Saint Martin d'Hères et l'association Tutti Celli ;**
- **d'approuver les termes de la convention relative à la collaboration avec Musée en Musique pour l'établissement d'un programme annuel de concerts impliquant élèves et enseignants du Conservatoire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(9743) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat avec France Bleu Isère dans le cadre de la saison 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec France Bleu Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal dans le cadre de la saison 2018-2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(10455) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels
- Attribution de subventions : conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribués par la Ville aux opérateurs culturels (cf tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, M. MACRET, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE

DELIBERATION N° 25-(10445) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle électrique - Avenant n°13 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association Mixlab relative à l'attribution de 50% de la compensation de service public 2019 conformément aux dispositions du contrat de délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°13 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association MixLab, joint en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 26-(10448) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions pluriannuelles d'objectifs 2019 - 2021 entre la Compagnie « La Fabrique des Petites Utopies », la région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Grenoble et entre la Compagnie « Les Voisins du Dessous », la région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs entre les Compagnies « Les Voisins du Dessous » (annexe 1) et « La Fabrique des Petites Utopies » (annexe 2), la région Auvergne - Rhône-Alpes et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 27-(10461) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de locaux au bénéfice d'associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions et/ou avenants de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations citées ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et/ou avenants.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(10450) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021 avec l'association "L'Oreille en fête - musée en musique".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association « L'Oreille en fête- Musée en musique » et la Ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(10457) - AFFAIRES CULTURELLES - Salle Morillot - Conventions de mise à disposition au bénéfice de l'Harmonie de Grenoble, de l'Observatoire des Politiques Culturelles et des Musiques créatives du sud - Adoption d'une convention cadre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à l'Harmonie de Grenoble (annexe 1) et des conventions de mise à disposition ponctuelle au bénéfice de l'Observatoire des Politiques Culturelles (annexe 2) et de Musiques Créatives du Sud (annexes 3) ;**
- **d'approuver les termes des deux conventions cadres fixant les modalités de mise à disposition de la salle Morillot (annexes 4 et 5) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(10464) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition du théâtre Sainte Marie d'en Bas au bénéfice de l'association Musiques Créatives du sud puis du Centre International des Musiques Nomades (CIMN).

Intervention(s) : Mme CADOUX, Mme BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'évaluation de l'association Musiques Créatives du Sud pour ses activités au Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas entre 2015 et 2018 (annexes 1 et 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice de l'association Musiques Créatives du Sud jusqu'en juillet 2019 (annexe 4) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition au bénéfice du Centre International des Musiques Nomades (CIMN) de septembre 2019 à juillet 2022 (annexe 5).

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 31-(10094) - VIE DES ASSOCIATIONS - Renouvellements des conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les associations socioculturelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec chacune des associations socioculturelles (figurant en annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition de locaux annexées (figurant en annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions (figurant en annexe 3) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. MALBET, M. COUTAZ, M. BACK, Mme BOILEAU, Mme MARTIN, Mme GIROD DE L'AIN,

M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT, Mme CADOUX, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme RAKOSE

DELIBERATION N° 32-(7394) - VIE DES ASSOCIATIONS - Affectation de locaux supplémentaires pour l'association Synergie Chantiers Educatifs - Avenant n°1 à la convention initiale de mise à disposition de locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention initiale, joint en annexe, pour la mise à disposition de locaux supplémentaires situés au 8, rue Albert Recoura à Grenoble à l'association Synergie Chantiers Educatifs ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(10097) - VIE DES ASSOCIATIONS - Renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les associations Jeunes et Nature et la Maison des Jeux et avenants aux conventions entre la Ville de Grenoble et les associations Ligue de l'enseignement et Espace 600

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les conventions d'objectifs et de moyens 2019-2021 (annexe 1), les conventions de mise à disposition de locaux (annexe 2) et les avenants (annexe 3) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;**
- de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(11164) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attributions de subventions aux associations jeunesse pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations précitées les avenants financiers correspondants (annexe 1) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BERNARD

DELIBERATION N° 35-(10086) - AFFAIRES SCOLAIRES - Enseignement du 1er degré – Ouverture de l'école maternelle Florence ARTHAUD, affectation de locaux à usage scolaire et modifications de périmètres scolaires.

Intervention(s) : M. MALBET, M. le Maire

Un amendement est déposé par M. MALBET. Celui ci est adopté :
Pour : 51 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à affecter les locaux de l'école Florence ARTHAUD à l'usage scolaire dès le 1^{er} juin 2019 ;
- d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2019 les modifications de périmètres scolaires comme indiqué en annexe. Les enfants relevant du périmètre de Florence ARTHAUD nouvellement scolarisés entre le 1^{er} janvier et le 7 juillet 2019 seront dirigés vers les écoles voisines en fonction des places disponibles ;
- d'affecter la rue Marceline DESBORDES VALMORE à des périmètres scolaires comme indiqué en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 36-(10452) - AFFAIRES SCOLAIRES - Délibération rectificative – Tarifs de la pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le tarif C de la pause méridienne à compter du 1^{er} janvier 2019, applicable aux enfants souffrant d'une allergie et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, tel que mentionné ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 37-(11167) - AFFAIRES SCOLAIRES - Conventions triennales de participation financière aux frais de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions triennales (2019-2020-2021) avec les Organismes de Gestion des Écoles Privées Catholiques grenobloises concernées, fixant la participation de la commune à 628€par élève d'élémentaire grenoblois justifié.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA, M. VOIR)

DELIBERATION N° 38-(10301) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) de Fontaine pour l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la ville de Fontaine la convention fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois accueillis en ULIS à Fontaine en 2016-2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(8862) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Billard Club Grenoblois, Club d'Escrime Parmentier, Sentinelle Des Alpes, Trampoline Club Dauphiné Eybens Grenoble, Société des Touristes du Dauphiné et Grenoble Baseball Softball.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux aux associations Billard Club Grenoblois, Club Escrime Parmentier, Sentinelle des Alpes, Trampoline Club Dauphiné Eybens Grenoble, Société des Touristes du Dauphiné et Grenoble Baseball Softball ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(9581) - SPORT - Création du pôle sportif Paul-Cocat - Information du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte des informations relatives à la création du pôle sportif Paul-Cocat dans le quartier Teisseire (secteur 5), avec un réaménagement sur le site de la salle de musculation municipale et une mise à disposition, à compter de septembre 2019, d'espaces sportifs et de locaux administratifs auprès du GUC Judo Club Grenoble et de Grenoble Catalans Domène Rugby.

Le Conseil municipal note également que ces relogements associatifs permettront concomitamment de libérer l'immeuble sis rue Moyrand appartenant à la Ville et de finaliser ainsi un projet de cession patrimoniale.

DELIBERATION N° 41-(11198) - SPORT - Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et des avenants financiers avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ; les conventions d'objectifs et de moyens en vigueur conclues avec les associations sportives GVUC, GB 38, et GSMH Métropole 38 Handball sont abrogées ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2, 3) ;**
- **de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation sur crédits 2019 de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE

DELIBERATION N° 42-(11110) - SPORT - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec les associations et sociétés sportives des groupements sportifs Brûleurs de Loups de Grenoble, Grenoble Foot 38 et avec l'association FC Grenoble Rugby.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les avenants de reconduction et les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les structures sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de reconduction et avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération ;**
- **de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation sur crédits 2019 de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 43-(10087) - RESTAURATION - Convention de partenariat entre la Banque Alimentaire de l'Isère et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Banque Alimentaire de l'Isère, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(3432) - ACTION SOCIALE - Tarification des ateliers prévention organisés par les Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI) et mise en œuvre de la gratuité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la délibération n°36-341 adoptée au Conseil municipal du 19 décembre 2016 relative à « la tarification usagers et dispositif de soutien aux activités des retraités organisées par les Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI) »,**
- **d'adopter la gratuité des ateliers prévention à compter du 1^{er} janvier 2019,**
- **d'autoriser la Ville de Grenoble à déposer des dossiers de subvention auprès des mutuelles, caisses de retraite et collectivités territoriales pour rechercher des financements complémentaires pour les ateliers de prévention destinés aux seniors.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(10048) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement complémentaire entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère relative au dispositif les Vacances Solidaires Collectives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement passée entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,**

- de percevoir la somme de 692 euros, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, dans le cadre des « Vacances Solidaires Collectives » organisées par la Maison des Habitants Bois d'Artas,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(5336) - ACTION SOCIALE - Conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la Ville de Grenoble dans le cadre des actions menées par les Espaces de Vie Sociale Abry et Alliés-Alpins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement passées entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(7630) - ACTION SOCIALE - Tarification et convention d'occupation du domaine public pour les jardins partagés et les jardins fruitiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre passée entre la Ville de Grenoble et le bénéficiaire d'un espace public mis à disposition dans le cadre d'un jardin partagé ou d'un jardin fruitier ;

- d'abroger la délibération n° 37-340 votée au Conseil municipal du 19 décembre 2016 et la délibération n° 53-3481 « Tarification usagers et règlement intérieur des Jardins partagés » votée au Conseil municipal du 18 décembre 2017 ;

- d'approuver la tarification à compter du 1^{er} janvier 2019, telle que présentée en annexe à la délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(4378) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Maison des Adolescents et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Maison des Adolescents et la Maison des Habitants Anatole France telle que présentée en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(9586) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et avec l'association Chez Pom, Flore et Alexandre annexée à la présente délibération,

- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de 190 000 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(1724) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative au Lieu d'Accueil Enfants – Parents « L'hirondelle », exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(5135) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et le Laboratoire Archipel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS et le laboratoire Archipel jointe à cette délibération.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 52-(7017) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition d'un mur d'équipement municipal à l'association Union de Quartier Mutualité pour la réalisation d'une fresque temporaire réalisée par l'association Contratak Prod.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble, l'association Union de Quartier Mutualité Préfecture et l'association Contratak Prod, fixant les modalités d'interventions et de mise à disposition du mur en question,**
- **d'autoriser le dépôt de toute demande d'autorisation de travaux relatives à la modification de l'aspect extérieur des constructions,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(9442) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations Habitants des Géants, Villeneuve 3ème âge, Régie de quartier Villeneuve Village Olympique et Le Renouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à une remise gracieuse de la dette de 666,90€ de l'association Villeneuve 3^{ème} Age au regard de la surfacturation des fluides,
- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations Habitants des Géants, Villeneuve 3eme Age, Régie de Quartier Villeneuve VO et Le Renouveau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE

DELIBERATION N° 54-(4861) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au Secours populaire français sur le secteur 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit passée entre la Ville de Grenoble et l'association le Secours populaire français,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tel que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(9833) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux aux associations AGIR ABCD et Osez Chenoise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions renouvelant la mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations AGIR ABCD et Osez Chenoise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(7151) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Bourse du Travail : Convention d'objectifs et de financement entre Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble, exercice 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions passées entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère,
- d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(8112) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et l'Association "Saint Roch ! Vous avez dit cimetière ?"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition gratuite du domaine public entre la ville de Grenoble et l'association « Saint Roch ! Vous avez dit cimetière ? » en annexe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(10023) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées avec le Syndicat des vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 15 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et avenant n° 10 : Contrôle des chats errants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

. L'avenant n° 15 à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au Syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique (ci-annexé) et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

Incinération chien : 59.98 €

Incinération chat : 35.35 €

Incinération d'animaux hors chats et chiens : 10.49 €

Frais de recherche animal tatoué : 7.48 €

Frais de recherche "tenue de fichier" : 7.48€

- L'avenant n° 10 à la convention du 31 janvier 2005 relative au contrôle des chats errants (ci-annexé) et fixant les prix forfaitaires suivants :

Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 47.13 €

Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 78.09 € et marquage de l'oreille par un S

- de dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(9887) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Vers Les Alpes sans sida : signature de la charte d'engagement du COREVIH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement jointe en annexe 1 pour accompagner et promouvoir les actions du COREVIH visant à lutter contre le VIH/SIDA.

- de relayer publiquement la campagne du COREVIH et de favoriser la mise en œuvre d'actions visant l'objectif «vers des Alpes sans sida en 2030».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(6939) - FINANCES - Dissolution du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dissoudre le budget annexe Teisseire Jeux Olympiques au 31/12/2018.**
- d'approuver le transfert de l'encours de dette au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2019. A ce titre, les échéances de dette de l'exercice 2019 seront payées sur le budget principal.**
- d'approuver l'intégration des éléments d'actif et de passif au budget principal, à l'issue de l'approbation du compte administratif 2018 du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques.**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette dissolution.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 61-(11489) - FINANCES - Décision modificative n°2 : Budget annexe Teisseire Jeux Olympiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques qui s'équilibre à hauteur de 984 000 € en section de fonctionnement et 984 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 62-(10720) - FINANCES - Décision modificative n°3 : Budget annexe Self Clémenceau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°3 du budget annexe Self Clémenceau qui s'équilibre à hauteur de 17 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 63-(9792) - FINANCES - Autorisations de programmes : créations et modifications

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, Mme LHEUREUX, Mme SALAT, M. TUSCHER, Mme BERNARD, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création et la modification des AP, conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

Votes séparés sur :

- AP Travaux d'aménagements de la place Victor Hugo : Pour : 40 - Contre : 8

Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL) - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

- AP Ecoles : Pour : 42 - Contre : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL) - Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 64-(9867) - FINANCES - Affectations de subventions par anticipation BP 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2019

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	700,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	19 100,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	3 800,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	10 600,00
ASPTT ATHLETISME	12 900,00
ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BALADINS	500,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 300,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	4 500,00
AVIRON GRENOBLOIS	41 300,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 400,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	700,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	1 200,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	700,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 700,00

CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	2 000,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	10 100,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	700,00
CLUB SUBAQUATIQUE DE GRENOBLE-CSG	500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	500,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	700,00
DOJO GRENOBLOIS	6 100,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	5 100,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	42 000,00
ESCAPADES	500,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	16 500,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	9 400,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	3 100,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	2 990,00
GRENOBLE BASKET 38	25 060,00
GRENOBLE BAYARD ECHECS	500,00
GRENOBLE BOULES 38	500,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	4 200,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	29 600,00
GRENOBLE HANDISPORTS	10 100,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	6 200,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 700,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 800,00
GRENOBLE NATATION	10 900,00
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	700,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-	35 000,00

GSMH38	
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	500,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	79 390,00
GUC ATHLETISME	22 700,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 700,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	700,00
GUC ESCRIME	3 200,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	36 800,00
GUC RUGBY	10 000,00
GUC TENNIS	9 000,00
GUC TRIATHLON	800,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	4 700,00
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	500,00
KARATE GRENOBLE HOICHE	700,00
LA GRINTA	500,00
LE PLATEAU	15 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	3 960,00
LES MONKEY	2 000,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	3 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	10 800,00
NAUTIC CLUB ALP 38	22 800,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE	1 200,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	7 400,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 500,00
SENTINELLE DES ALPES	10 100,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	700,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	2 100,00

SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	3 000,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 400,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	6 700,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	8 700,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	6 600,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	10 000,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	1 940,00
BDL FORMATION	20 000,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	173 700,00
FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION FCG	551 000,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION GF 38	170 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	315 300,00
SASP GRENOBLE FOOT 38	322 000,00
BARBARIN ET FOURCHU	28 500,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	175 216,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	95 000,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49	10 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	15 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	90 000,00
EPIDERME	10 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	191 720,00
FA SOL LATINO	2 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE FIFGLG (VUES D'EN FACE)	7 000,00
HISTOIRES DE...	15 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	15 000,00

LA MAISON DE L'IMAGE	51 500,00
LE PACIFIQUE GRENOBLE	75 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	26 000,00
MAUDITS FILMS	1 000,00
MJC PREMOL	50 000,00
POETIQUES INDUSTRIES	10 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	25 000,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	35 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	57 400,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBE	180 108,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	15 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	124 556,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	3 500,00
CAP BERRIAT	207 354,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	142 939,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	289 770,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	148 193,00
ENFANTINE	71 036,00
JEUNES ET NATURE ASS	133 000,00
LA CORDEE	132 395,00
LE PLATEAU	147 733,00
MAISON DES JEUX ASS	15 500,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	124 046,00
ME BACHELARD	162 390,00

ME PREMOL	193 514,00
MJC ALLOBROGES	166 723,00
MJC ANATOLE FRANCE	116 172,00
MJC EAUX CLAIRES	137 719,00
MJC LUCIE AUBRAC	146 559,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	131 225,00
MJC MUTUALITE	106 144,00
MJC PARMENTIER	168 655,00
MJC PREMOL	109 064,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	14 100,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	190 000,00
GRAND BUREAU	3 000,00

Rectificatif Délibération Conseil municipal du 05/11/18

Suite à un problème informatique, une subvention votée favorablement lors de la commission Ville Émancipatrice du 24/10/18 n'apparaît pas sur la délibération du Conseil municipal du 05/11/18.

COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	875,00
------------------------------------	--------

TOTAL ARTICLE

6 535 671,00

TOTAL BUDGET 6 535 671,00

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme YASSIA, M. MACRET, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. CHASTAGNER

DELIBERATION N° 65-(9687) - FINANCES - Présentation des comptes 2017 du groupe Agence France Locale

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des comptes 2017 de l'Agence France Locale – Société Territoriale, de sa filiale, l'Agence France Locale, ainsi que des comptes consolidés des deux sociétés

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. SABRI)

DELIBERATION N° 66-(10438) - FINANCES - Avenant à la convention relative au fonds de soutien des emprunts à risque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération prévoyant le versement en une seule fois du solde de l'aide au titre du fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts à risque, soit 65 676,69 €

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 67-(9793) - FINANCES - Garantie d'emprunt CCAS 2018 et correction de la délibération n°65 du 14 mai 2018 concernant la garantie d'un emprunt de la SEM INNOVIA

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que le C.C.A.S. va contracter auprès de la Banque Postale, selon les conditions décrites ci-dessus, pour la somme de 2 200 000 € Cette garantie est accordée à hauteur de 2 200 000 €, soit 100% de l'emprunt. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où le C.C.A.S., pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la

Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec le C.C.A.S. une convention dont la signature conditionne l'octroi du prêt et précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et le C.C.A.S. ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par cet organisme, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

- de confirmer la décision de la Ville de réitérer sa garantie accordée par délibération n°65 du 14 mai 2018 concernant l'emprunt réaménagé de la SEM Innovia, au regard de la correction des caractéristiques de l'amortissement de l'emprunt après réaménagement, à savoir un amortissement déduit plutôt que constant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 68-(7972) - FINANCES - Remboursement par Grenoble Alpes Métropole à la Ville de Grenoble de taxes foncières concernant des biens affectés à des compétences transférées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que Grenoble Alpes Metropole doit à la Ville de Grenoble, la somme de 41 560 euros au titre des taxes foncières 2016 sur les biens affectés à des compétences transférées

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(11856) - FINANCES - Solde transférable au titre de la compétence Eau potable par la Ville de Grenoble à la Métropole – Correction du montant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement en 2019 d'un complément d'excédent de fonctionnement au titre de la compétence eau de 1 136 655 €
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce remboursement.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 70-(10466) - FINANCES - Remboursement du CCAS à la Ville de Grenoble des frais liés au service système d'information en 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de percevoir la somme de 57 010 euros de la part du CCAS au titre des charges supportées par la Ville dans le cadre du service commun « systèmes d'informations » au titre de l'année 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(10375) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

Un amendement est déposé par Mme COMPARAT. Celui ci est adopté : Pour : 40 - Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Conseil d'Administration de la Sacicap Procivis Alpes Dauphiné
- le 22 octobre 2018 à Voiron – S. DATHE**

Les Rencontres Génération Montagne organisées par Auvergne Rhône-Alpes
- le 6 novembre 2018 à Chambéry – P. MERIAUX

Journée nationale de la Commission fédérale suisse des migrations
- le 8 novembre 2018 à Berne (Suisse) – B. MACRET

Journée d'information et d'échanges organisée par l'ORTEJ (Observatoire des Rythmes et des Temps de Vie des Enfants et des Jeunes)
- le 12 novembre 2018 à Paris – F. MALBET

Cérémonie des Trophées Participation et Concertation de la Gazette des communes au Ministère de la Transition Ecologique et solidaire
- les 19 et 20 novembre 2018 à Paris – P. CLOUAIRE

Conseil d'Administration de l'Ordre de la libération
- les 28 et 29 novembre 2018 à Paris – M. JULLIAN

1er Colloque professionnel de l'Association ADABIO (Association de développement de l'agriculture Biologique)
- le 29 novembre 2018 à Chambéry-Cognin – S. DJIDEL

1ère réunion de lancement du Forum des Collectivités engagées organisée par Transparency International France
- le 29 novembre 2018 à Paris – A. S. OLMOS

Evènement de lancement de l'expérimentation OPEN DATA Communale organisé par la Métropole Grand Lyon
- le 30 novembre 2018 à Lyon – L. COMPARAT

Réunion d'échanges avec M. le Préfet, A. Régnier, délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés organisée par France Urbaine
- le 3 décembre 2018 à Paris – B. MACRET

Table ronde Mission démocratie citoyenne à l'Assemblée Nationale
Réunion de la Commission nationale du débat public
- les 4 et 5 décembre 2018 à Paris – P. CLOUAIRE

La République des Territoires innovants organise le 15ème Forum national des Interconnectés
- le 5 décembre 2018 à Lyon – L. COMPARAT

Conseil d'Administration France Urbaine
Conférence sur la Presqu'île au SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise)
- du 5 au 8 décembre 2018 – E. PIOLLE

Table ronde sur Territoires en transition : associer les citoyens pour inventer des solutions dans le cadre de la rencontre nationale Cap'Com
- le 6 décembre 2018 à Lyon – P. CLOUAIRE

Rendez-vous avec M. Jean-Baptiste FINI, Chercheur au CNRS dans une unité mixte sur les perturbateurs endocriniens + préparation du Séminaire Santé environnementale/Biennale Ville en transition 2019

- les 6 et 7 décembre 2018 à Paris – M. JACTAT

6èmes Rencontres du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

- les 6 et 7 décembre 2018 à Paris – R. DE CEGLIE

6èmes Rencontres du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

+ COPIL n°4 Elus « Santé et Vieillesse : le pouvoir des collectivités locales

- du 6 au 8 décembre 2018 à Paris – K. CAPDEPON

FIFMA 2018 organise le Festival International du Film de Montagne d'Autrans

- le 8 décembre 2018 à Autrans – P. MERIAUX

Réunion de présentation du budget participatif aux services de la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole

- les 9 et 10 décembre 2018 à Bordeaux – P. CLOUAIRE

Assemblée générale Extraordinaire et Conseil d'Administration de la Société Publique locale d'efficacité Energétique

- le 10 décembre 2018 à Lyon – V. FRISTOT

Conseil d'Administration de l'IVD (Institut Ville Durable)

- le 19 décembre 2018 à Paris – V. FRISTOT

2ème Atelier Communs-Etat-marché dans la transition énergétique à ENEDIS

- le 14 décembre 2018 à Paris la Défense – V. FRISTOT – A.S. OLMOS

Colloque « la recherche interventionnelle pour lutter contre les inégalités »

Organisé par l'Institut National du Cancer

- le 10 janvier 2019 à Paris – M. JACTAT

Commission Biodiversité & ressources naturelles organisée par le Parc naturel régional du Vercors

- le 17 janvier 2019 à Lans en Vercors – P. MERIAUX

Réception en l'honneur des 40 ans du jumelage Grenoble-Essen avec signature de la Convention de Coopération Grenoble/Essen

- du 18 au 20 janvier 2019 à Essen (Allemagne) – E. PIOLLE

Rencontres Open Data France - Politiques publiques numériques / datas et Innovation territoriale : regards croisés- le 25 janvier 2019 à Paris – L. COMPARAT

Congrès National des Elus aux numériques organisé par Villes Internet en partenariat avec AP CONNECT, le salon professionnel des solutions IT pour les administrations publiques - les 29 et 30 janvier 2019 à Paris – L. COMPARAT

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 72-(6420) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Autorisation du droit des sols - signature de la convention de mise à disposition par Grenoble Alpes Métropole du logiciel "Oxalis".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du logiciel *Oxalis*, jointe en annexe, et notamment le coût d'acquisition maximal de 26.000€ inscrit au budget principal 2019 ;**
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(8991) - PERSONNEL MUNICIPAL - Déploiement du télétravail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De poursuivre le déploiement du télétravail à l'ensemble des services de la Ville de janvier 2019 à août 2020 et d'adopter le règlement actualisé sur le télétravail joint en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 74-(9219) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique des 20 novembre 2018 et 3 décembre 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Votes séparés sur :

- Les 3 postes suivants : 1 Agent de maîtrise (Espaces verts- gestion arbres et jeux) et 2 Attachés (Conservatoire à Rayonnement Régional et Territoire/Secteur 5) : Pour : 40 - Contre : 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 75-(9221) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recensement de la population : campagne / collecte 2019. Rémunération des recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :

. 4,50 euros net par feuille de logement non vacant

. 1,20 euros net par feuille de logement vacant

- d'attribuer, d'une part, un forfait de 180 euros net pour rémunérer, au terme de la mission, la qualité du travail rendu et, d'autre part, une prime « internet » de 100 €net si le nombre de réponses en ligne est supérieur à 65%, selon les modalités ci-dessus ;

- d'attribuer 50 euros net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire selon les modalités ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(8966) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur des renouvellements de conventions de mises à disposition d'agents de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte :

- de la mise à disposition partielle à titre onéreux d'un attaché, auprès de l'Association des MJC Abbaye, à hauteur de 20% de son temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an ;

- de la mise à disposition à temps complet à titre onéreux d'un attaché, auprès de la Maison de l'Enfance Teisseire, à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de trois ans ;

- de la mise à disposition partielle à titre onéreux à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de trois ans.:

. d'un éducateur des activités physiques et sportif principal de 1^{ère} classe auprès du Trampoline club du Dauphiné, de façon partielle (500 heures par an) ;

. d'un éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe auprès de l'Entente athlétique de Grenoble, de façon partielle (40 % de son temps de travail) ;

. d'un éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe auprès de l'Association club aviron grenoblois, de façon partielle (75 % de son temps de travail) ;

- de la mise à disposition partielle à titre onéreux d'un ingénieur, auprès de la Métropole, à hauteur de 10% de son temps de travail, à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée d'un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(10126) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le mode de gestion de la salle de musiques amplifiées "la Belle Électrique".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux au sujet du choix du mode de gestion de la salle de musique amplifiées "la Belle Electrique" en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 78-(9438) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs 2019 ci-annexés de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Régie du Téléphérique Grenoble - Bastille", applicables à compter du 1er janvier 2019.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 79-(10386) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL SAGES- Rapport annuel de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES au titre de l'exercice 2017, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 80-(9521) - LOGEMENT SOCIAL - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat pour l'exercice 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 81-(10422) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM INNOVIA - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM InnoVia au titre de l'exercice 2017, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 82-(10436) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM
Territoires 38 - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration
de la société pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Territoires 38 au titre de l'exercice 2017, en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 83-(10294) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Convention de
gestion des services avec Grenoble-Alpes Métropole portant sur l'entretien des zones d'activités
économiques transférées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble relative à la gestion des services sur l'entretien des zones d'activités économiques transférées,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 84-(10365) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 octobre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 2 octobre 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 85-(11899) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Désapprobation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 15 novembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ne pas approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 novembre 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 86-(8323) - DOMAINE PUBLIC - Convention de mise à disposition de locaux - Palais des Sports Pierre Mendès France - Grenoble Alpes Metropole ; Abrogation de la Convention d'occupation du domaine public avec la S.A.S Break Event

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de mise à disposition du local situé dans les sous-sols du Palais des Sports Pierre Mendès France, 14 boulevard Clémenceau à Grenoble, à titre gratuit pour la période du 28 septembre 2018 au 31 juillet 2019 selon les conditions visées ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux conclue entre la Ville de Grenoble et Alpes Métropole telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **d'abroger la convention d'occupation du domaine public avec la S.A.S Break Event pour l'organisation de la soirée Summer Break le 29 septembre 2018 au Palais des Sports Pierre Mendès France.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(9590) - DOMAINE PUBLIC - Convention de mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France avec la société Insight Outside ; convention de mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France avec le festival Mortel ; Conventions de mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France avec la société GC Productions pour l'accueil du Festival International du Cirque en 2020, en 2021 et en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de l'agence événementielle Insight Outside pour l'organisation de l'assemblée générale de l'entreprise ULIS SOFRADIR le 24 janvier 2019.**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société Festival Mortel pour l'organisation du Festival Mortel le 26 janvier 2019.**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société GC Productions pour l'organisation du festival International du Cirque du 13 novembre au 5 décembre 2020, du 9 novembre au 2 décembre 2021, du 9 novembre au 3 décembre 2022.**
- **d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. BOUZAIENE)

DELIBERATION N° 88-(10791) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat espaces d'affichages entre la Régie du Téléphérique et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat à titre gratuit, jointe en annexe, avec la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille ;**
- **d'autoriser M. le Maire à poursuivre les accords de partenariat et à signer les conventions s'y reportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(9960) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés de Noël à Grenoble - convention d'échange et de partenariat avec France Bleu Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'échange et de partenariat, jointe en annexe, avec le partenaire ainsi que le dispositif antenne envisagé par Radio France en annexe 1 ;**
- **d'autoriser M. le Maire à poursuivre l'accord de partenariat et à signer la convention s'y reportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 90-(10198) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Engagement de la phase études et demande de subventions relatives aux diagnostic, tests in situ et avant-projet pour la restauration de la tour Perret

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'engager la phase études (diagnostic, tests in situ et avant-projet) pour la restauration de la Tour Perret;**
- **de prendre acte que le Maire formulera auprès de l'Etat (DRAC Rhône-Alpes-Auvergne), le Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône-Alpes, des demandes de subvention les plus élevées possibles pour la phase études pour la restauration de la Tour Perret;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 91-(7962) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition d'une partie de l'Alliance à la Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de gestion des locaux ci-annexé,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 92-(10442) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession de 22 machines à bois à la société JPM Diffusion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à vendre les machines à bois pour un montant de 14 700 €HT à la société JPM Diffusion.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 93-(10062) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition de locaux sis 14 rue de la République - Maison du Tourisme - Mutualisation des espaces à : Isère Cheval Vert - Clé Vacances - Fédération Régionale d'Hôtellerie de Plein Air (FRHPA) - Comité Départemental de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM38).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux et de l'avenant ci-annexés,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 94-(9958) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Bâtiment des Casemates : Mise en Volume - Autorisation donnée au Maire de signer l'Etat Descriptif de Division en Volumes et la Convention de travaux . Principe de la signature d'un bail emphytéotique administratif et mise à disposition d'un volume à l'association la Casemate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de procéder et d'autoriser la mise en volume du bâtiment les Casemates situé place Saint Laurent sur la parcelle cadastrée section AV n°19 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de travaux à intervenir avec l'association Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Grenoble;**
- **d'approuver le principe de la signature d'un Bail Emphytéotique Administratif sur le volume 2 avec l'association Centre de culture Scientifique Technique et Industrielle de Grenoble ou toute autre personne morale se substituant à elle ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui se rapporte à ces affaires et notamment l'État Descriptif de Division en Volume et la convention de travaux.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. HABFAST)

DELIBERATION N° 95-(9903) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFL-D de substituer Grenoble-Alpes Métropole à la Ville en tant que collectivité garante sur les 20 logements acquis dans le cadre de la convention d'opération n°2015/01 en date du 1^{er} juillet 2015 et portés au titre du volet « Renouvellement urbain » ;
- de solliciter l'EPFL-D pour autoriser la Ville à consentir une convention d'occupation précaire à l'association La Bifurk pour les locaux 4 rue Gustave Flaubert dont la Ville est collectivité garante ainsi que pour y réaliser des travaux intérieurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de ces locaux en date des 13 et 14 mars 2006.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 96-(9685) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Protocole d'accord entre Grenoble-Alpes Métropole, les villes d'Echirolles et de Grenoble et la société Klépierre relatif à l'opération de requalification de Grand'Place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole relatif à l'opération de requalification de Grand'Place, à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole, le groupe Klépierre ainsi que les villes d'Echirolles et de Grenoble,
- d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord annexé et l'ensemble des documents afférents.

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. VOIR)

Abstention(s) : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 97-(11062) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Ouvertures dominicales au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser, dans la limite de cinq dérogations au principe du repos dominical :
 - l'ouverture des commerces grenoblois les dimanches 8, 15 et 22 décembre 2019,
 - l'ouverture des commerces grenoblois (périmètres définis) lors des braderies, en fonction des sollicitations des Unions commerciales qui les organisent.
 - l'ouverture des concessionnaires automobiles les dimanches 20 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2019 selon la proposition du CNPA.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 98-(10054) - FINANCES - Remises gracieuses de dettes SARL El Nour La petite fringale - Association "Synergie Chantiers Educatifs" - Association "Brise glace" - Association "Les Passagers".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger les délibérations n°60 du Conseil municipal du 5 février 2018 et n°94 du Conseil municipal du 24 septembre 2018 ;
- d'autoriser la remise gracieuse de dettes relative aux loyers et charges du local commercial situé au 102B Galerie de l'Arlequin pour les mois d'avril 2017 à janvier 2018 d'un montant total de 1 415,44 €TTC,
- d'autoriser la remise gracieuse de dettes relative à l'indemnité d'occupation du local situé au 8 rue Albert Recoura pour l'Association Synergie Chantiers éducatifs, sur la période allant du 20 septembre au 31 décembre 2017, soit un montant total de 4 208,33 €TTC,
- d'autoriser la remise gracieuse de dettes relative aux loyers du local situé au 14 rue Jacquard de mars 2018 à mai 2018 pour l'Association Brise-glace, soit un montant total de 360 €TTC,
- d'autoriser la remise gracieuse de dettes relative aux loyers du local situé au 14 rue Jacquard de mars 2018 à juin 2018 pour l'Association «Les Passagers», d'un montant total de 1 400 €TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 99-(10538) - DOMAINE PUBLIC - Conventions de superposition d'affectation du domaine public fluvial relatives aux projets du budget participatif "Un pas vers l'eau" et "Une promenade pour les grenoblois"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions de superposition d'affectation du domaine public fluvial pour la réalisation des projets « Un pas vers l'eau » et « Une promenade pour les grenoblois », conclues entre l'État et la ville de Grenoble dans le cadre des dispositions réglementaires de l'article L.2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques ;**
- **d'approuver les modalités de participation comme décrites dans lesdites conventions ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 100-(11347) - DOMAINE PUBLIC - Exonération temporaire de droits de place pour les commerçants non-sédentaires du marché Anatole France durant le premier semestre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'exonérer de droits de place et de frais d'électricité les commerçants non-sédentaires qui viendront travailler sur le marché Anatole France entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2019.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 101-(10447) - ENVIRONNEMENT - Installation d'une exploitation maraîchère au Centre Horticole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver la conclusion d'un bail rural entre la Ville et M. Tenailleau, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour la location de la parcelle cadastrée n°AB251, ainsi qu'une partie des parcelles cadastrées AB248 et AB253, pour une superficie totale de 1,38 ha, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail et le bulletin de mutation de terres annexés ;**

- d'approuver la convention relative aux modalités d'accès du Centre Horticole et à la mise à disposition d'espaces de culture et de stockage, telle qu'annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

DELIBERATION N° 102-(10722) - TRAVAUX - Projet de construction d'une déchèterie pour la propreté urbaine sur le site Jacquard - décision de principe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le principe de réalisation d'une déchèterie Métropolitaine sur le site Jacquard à Grenoble, ainsi qu'une déchèterie associée aux besoins des services de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 103-(10978) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation de représentations de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education/Université Grenoble Alpes ; Ecole primaire BIZANET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ESPE – Université Grenoble Alpes

De désigner M. Fabien MALBET en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école de l'École Supérieure du Professorat et de l'Education/Université Grenoble Alpes.

· Ecole primaire BIZANET

De désigner M. Jérôme SOLDEVILLE en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école de cet établissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL)

Vote séparé :

- Désignation Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education UGA : Pour : 39 -

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche - Ne

prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes (M.

BREUIL) + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H12

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération No 1.9999

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° de marché	Procédure	Durée	Inscrip- résultats CAO	Notification du marché	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée du marché
Travaux d'amélioration de la lecture de l'école élémentaire Paul Barré	lot unique	Le marché a pour objet les travaux de réfection totale de la toiture y compris le renforcement en isolation thermique	A T M 061	MAPA 90_209 art. 27	2 mois	1005/17	01/05/17	17/12/18	EURO CHARPENTE OLIVERA	39470	VIMAY	107 482,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°15A030 - Impression du Journal municipal de la ville de Grenoble	lot 2	Grenag 22 (nov-déc. 2018)	B S Z 333	MAPA_25_90 art. 27	2 mois	X	27/09/18	17/12/18	INAVE GRAPHIC	53022	LAVAL	12 776,40	X
Travaux système sécurité incendie de l'EPAD Narvik	lot unique	X	B T M 358	MAPA_25_90 art. 27	4 mois	X	20/11/17	17/12/18	SASIC	38530	MONTBONN OT	Montant de base 55 892,93 Variante 1 705,00	X
Etude préalable de définition du projet logistique à la Halle du Rapos	lot unique	X	B P M 377	MAPA_25_90 art. 27	3 mois	X	11/01/18	17/12/18	PEXLOG CONSULTATION	83510	LORGUES	16 800,00	X
Maintenance du logiciel OCTIME	lot unique	X	B I B 054	Procédure négociée art.301.3.c	1 an	X	21/02/18	17/12/18	OCTIME	64300	BIRON	1er partie Montant DPGF 2 690,54 2ème partie Bons de commande	X
Prestations de transports de personnes pour les sorties à la journée et les séjours de familles organisés par la CCAS et la ville de Grenoble	lot unique	Prestations de transports de personnes pour les sorties à la journée et les séjours de familles organisés par le CCAS et la ville de Grenoble	B S B 087	MAPA 25_90 - art. 27	1 an	X	20/05/18	17/12/18	CARS PHILBERT	69641	CALLUIRE	X	37 000,00
Fourniture et livraison de foud domestique de chauffage destinés aux Bâtiments municipaux de la Ville de Grenoble	lot unique	Fourniture et livraison de foud domestique de chauffage destinés aux Bâtiments municipaux de la Ville de Grenoble	B F M 090	MAPA_25_90 - art. 27	4 ans	X	30/10/18	17/12/18	THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION	69342	LYON	X	20 000,00
Travaux d'amélioration de la sécurité incendie du Palais des sports	lot unique	Travaux d'amélioration de la sécurité incendie du Palais des sports	A T M 091	MAPA TR 209_3 348 M. - art. 27	5 semaines	1306/18	27/05/18	17/12/18	CHUBB France	73000	CHAMBERY	TF : 160 000,00 TO : 20 000,00	X
Gardemagasin des locaux du Musée de Grenoble et du Musée Stendhal	Lot unique	X	B S B 130	MAPA_25_90 - art. 27	1 renouvelable 2 fois	X	23/10/18	17/12/18	ATM GROUP SECURITE	38330	MONTBONN OT	X	23 000,00
Fourniture et pose de columbarium pour divers cimetières de la Ville de Grenoble	Lot unique	X	B F B 189	MAPA_25_90 - art. 27	1 an renouvelable 2 fois 1 an	X	14/11/18	17/12/18	ARTCASE COLUMBARIUM	38150	ST ROMAN DE BUREU	X	Seuil maximum 20 500,00
Diagnostic et étude de faisabilité pour la piscine du Vucaisson, 24 rue Louise Michel 38100 Grenoble	lot unique	X	B P M 200	MAPA_25_90 - art. 27	10 semaines	X	10/07/18	17/12/18	GIRUS	38240	MEVLAN	39 870,00	X

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° de marché				Procédure	Durée	Inscrip ^o résultats CAO	Notification du marché	Conseil municipal	Atributaires	Cadre postal	Ville	Prix global et forfaits Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché		
Travaux de réaménagement des ateliers Nord du Centre technique Balzac à Grenoble	Lot 1	Charriage	16	B	T	M	206	MAPA 25, 90 - art. 27	3 mois, pas de reproduction	X	26/07/18	17/12/18	DJIMOLARO	38100	GRENOBLE	75 000,00	X	
Réalise lot 7 : travaux de reconstruction du théâtre Pagnol suite à l'incendie de 2015	lot 7	Revêtement de sols durs / scienc	16	B	T	M	209	MAPA 25, 90 - art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois		23/10/18	17/12/18	GMC CARRELAGE	38650 CLERMONT	MONESTIER DE GRENOBLE	18 200,00	X	
Réalise lot 8 : travaux de reconstruction du théâtre Pagnol suite à l'incendie de 2015	lot 8	Pertures / revêtements muraux intérieurs	16	B	T	M	210	MAPA 25, 90 - art. 27	Préparation 1 mois Travaux 10 mois		06/10/18	17/12/18	AC ZANGOU	38130	ECHIROLLE S	22 526,20	X	
AMO: accompagnement juridique et montages juridique immobilières de l'appel à Projet Grande projets	lot unique	X	16	A	S	B	216	MAPA 25, 90 - art. 27	18 mois, non reconductible	X	26/10/16	17/12/18	Groupement Mandatire : SARL Cabinet Perycal et Sabatier Associés Co-traitant : INFRA GESTION	75010	PARIS	45 000,00		
Aménagement d'une aire de jeux d'escalade au Parc Soulage	Lot unique	X	16	A	T	B	218	MAPA 90, 209 - art. 27	18 mois non reconductible		03/10/18	17/12/18	ID VERNDE	38120	EYBENS	X	Seuil maximum : 200 000,00	
Marché subséquent 1 à l'accord-cadre n°16A.FS125 fourniture et achèvement d'électricité	lot 1	Sites C2 et C3, Vale de Grenoble raccordés en HTA	16	C	F	Z	227	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an		03/10/18	19/10/18	17/12/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38042	GRENOBLE	X	1 250 000,00
Marché subséquent 2 à l'accord-cadre n°16A.FS126 fourniture et achèvement d'électricité	lot 2	Sites C4 Vale de Grenoble raccordés en BT dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva	16	C	F	Z	228	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an		03/10/18	19/10/18	17/12/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38042	GRENOBLE	X	4 500 000,00
Marché subséquent 5 à l'accord-cadre n°16A.FS129 fourniture et achèvement d'électricité	lot 5	Sites C4 CCAS de Grenoble raccordés en BT	16	C	F	Z	231	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an		03/10/18	19/10/18	17/12/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38042	GRENOBLE	X	900 000,00
Marché subséquent 6 à l'accord-cadre n°17Y.FS230 fourniture de gaz	lot 1	Site Vale de Grenoble ayant une consommation annuelle de référence sup. à 200 kWh/an	16	C	F	Z	232	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an		19/09/18	01/10/18	17/12/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38042	GRENOBLE	X	Seuil maximum : 1 000 000,00
Marché subséquent 7 à l'accord-cadre n°17Y.FS231 fourniture de gaz	lot 2	Site Vale de Grenoble ayant une consommation annuelle de référence comprise entre 50 et 200 kWh/an	16	C	F	Z	233	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an		19/09/18	01/10/18	17/12/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38042	GRENOBLE	X	Seuil maximum : 900 000,00

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° de marché				Procédure	Durée	Inscrit résultats CAD	Notification du marché	Conseil municipal	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	
Marché subséquent 8 à l'accord-cadre 17YF9232 fourniture de gaz	lot 3	Site Ville de Grenoble ayant une consommation annuelle de références < à 30 MWh/an	18	C	F	Z	234	Appel d'offres ouvert Art. 57 et 68	1 an	19/09/18	01/10/18	17/12/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38042	GRENOBLE	X	Seul maximum 1 200 000,00
Marché subséquent 9 à l'accord-cadre 17YF9233 fourniture de gaz	lot 4	Site CCAS de Grenoble d'une consommation annuelle de réf. sup. à 30 MWh/an	18	C	F	Z	235	Appel d'offres ouvert Art. 57 et 68	1 an	19/09/18	01/10/18	17/12/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38042	GRENOBLE	X	Seul maximum 400 000,00
Marché subséquent 10 à l'accord-cadre 17YF9234 fourniture de gaz	lot 5	Site CCAS de Grenoble ayant une consommation annuelle de références < à 30 MWh/an	18	C	F	Z	236	MAPA 90_209 - art. Z7	1 an	19/09/18	01/10/18	17/12/18	GEG SOURCES D'ENERGIES	38042	GRENOBLE	X	Seul maximum 100 000,00
Acquisition d'un jeu de cinq timbales pour le Conservatoire de Grenoble	Lot unique	X	18	B	F	B	242	MAPA 25_90 - art. Z7	La durée de l'acquisition pas de reconduction	X	24/10/18	17/12/18	SCOTTO MUSIQUE SARL	13006	MARSEILLE	X	50 000,00

Nature de l'événement	Montant de l'événement en plus ou moins values en euros HT	Description de l'événement	millesime	seuil	catégorie prestations	catégorie marché ou accord cadre	numérotat*	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure de passation du marché initial	Montant du marché initial en € HT	Date de notification événement	Intégration rendu acte
Incidence financière < 5 %	X	Modification du calcul de la prime d'investissement	13A25 4					ALCYON mandataire du groupement solidaires EEE Alpes Dauphiné / VINCI Energie SA / BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	Marché de conception réalisation exploitation maintenance des installations d'éclairage public de la ville de Grenoble	Lot unique	X	Dialogue compétitif	17 581 190,04	19/10/18	17/12/18
> 5% Incidence financière	4 727,14	Prestations supplémentaires pour mise en conformité suite aux remarques du coordinateur SSI	17	A	T	M	73	ELECTRIC TOLERIE	Mise en sécurité incendie du bâtiment Le Pabo	Lot 9	Amélioration du système de sécurité incendie	MAPA TR 209_5 548 M. - art 27	47 927,41	01/10/18	17/12/18
Sans incidence financière	X	Avenant 01 : correction erreur matérielle à l'article 7 du CCAP	18	A	S	B	19	V.L.V. SELECTOUR BLEU VOYAGES	Prestations d'agence de voyage pour les déplacements professionnels	lot unique	X	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	250 000,00	08/10/18	17/12/18
Sans incidence financière	X	Modification d'une référence et libellé au BPU	17	A	S	B	223	M.A.J. ELLIS	Location-entretien de boîtes d'essuyage lesde pour les besoins des services et des écoles de la ville de Grenoble	Lot unique	X	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	190 000 € / 4 ans ferme	02/11/18	17/12/18
Sans incidence financière	X	Pronogation de délai	17	B	F	B	334	GERIN SA	Achat de parkas haute visibilité avec veste sortible amovible haute visibilité	Lot unique	X	MAPA 25_90 - art. 27	80 000,00	26/10/18	17/12/18
< 5% Incidence financière	1 920,00	Ajout d'une prestation supplémentaire	18	A	T	M	24	SARL DM	Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil de l'école primaire Grand Châtelet	Lot 02	Maçonnerie	MAPA TR 209_5 548 M. - art 27	58 305,50	08/10/18	17/12/18
< 5% Incidence financière	752,75	Modification CCTP, DPGF et Acte d'engagement	18	A	T	M	25	LAMBDA ISOLATION	Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil de l'école primaire Grand Châtelet	Lot 03	Cloisons, faux-plafonds, peinture	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	52 480,27	21/09/18	17/12/18
Sans incidence financière	X	Modification CCTP, DPGF	18	A	T	M	29	DHIEN SOLS	Travaux d'aménagement et d'augmentation de la capacité d'accueil de l'école primaire Grand Châtelet	Lot 07	Revêtement de sols	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	13 219,00	08/10/18	17/12/18
Incidence financière < 5%	491,10	Ajout de 2 prestations	18	A	T	M	36	DUNELEC	Travaux de création de classes et d'aménagement de locaux à l'école primaire Ferdinand Buisson	Lot 06	Electricité	MAPA 90_209 - art. 27	35 860,78	04/10/18	17/12/18
Sans incidence financière	X	Modification tarif BPU du fait de l'évolution de la réglementation	16		S		4	ALLIES CONTRÔLE TECHNIQUE	Prestations de contrôles techniques réglementaires et obligatoires des véhicules de services de la Ville de Grenoble - Berlinès, Camponelles, Fourgons	lot unique	X	MAPA 25_90 - article 28	Seuil maximum : 17 500,00	12/11/18	17/12/18

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

18-2019	Arrêté (23/10/2018)	Cabinet GENESIS AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Tribunal Administratif de Grenoble le 12/06/2018 déposée par l'Union des Commerçants et des Professionnels de l'Esplanade, demandant l'annulation de la délibération du Conseil municipal de Grenoble du 18/12/2017 approuvant le plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade.	
18-2022	Arrêté (23/10/2018)	Me COUTARD	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Conseil d'État le 9/04/2018 déposée par l'association Vivre à Grenoble, à l'encontre du jugement du 8/02/2018 par lequel le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté la requête de ladite association tendant à l'annulation de l'arrêté du 21/01/2016 par lequel le maire de Grenoble a délivré à la société Eifâge Immobilier Centre Est un permis de construire pour la construction de deux immeubles (bâtiments E et F) de 96 logements à l'angle de la rue Max Dormoy et de la rue du commandant Debelle.	
18-2023	Arrêté (23/10/2018)	Me COUTARD	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Conseil d'État le 9/04/2018 déposée par l'association Vivre à Grenoble, à l'encontre du jugement du 8/02/2018 par lequel le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté la requête de ladite association tendant à l'annulation de l'arrêté du 21/01/2016 par lequel le maire de Grenoble a délivré à la société Eifâge Immobilier Centre Est un permis de construire pour la construction d'un immeuble (bâtiment D) de 52 logements aux 20 et 20 bis de la rue Max Dormoy.	

18-2024	Arrêté (23/10/2018)	CDMF AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Tribunal Administratif de Grenoble le 17/09/2018 déposée par la société RIVES DICOSTANZO à l'encontre de l'accord-cadre mono-attributaire à bon de commandes, portant sur la réalisation de prestations de déménagements de mobilier et de matériel de la ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble – n° 17ASB342 (ville de Grenoble) et n°17S024 (CCAS de Grenoble).
18-2039	Arrêté (26/10/2018)		La ville de Grenoble se constitue partie civile suite à des menaces de mort proférées le 4 avril 2017 sur une personne chargée d'un mandat électif, ainsi que de son prédécesseur.
18-2072	Arrêté (26/10/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête par laquelle Mme BENEDETTI demande une remise gracieuse de dette à la commune de Grenoble.
18-2122	Arrêté (30/10/2018)	SCP DELACHENAL DELCHROIX	Vu l'occupation sans droit ni titre par M. GUERriot d'une des cases de la Halle Sainte Claire, occupation constatée par la SCP N°KAOUA dans un procès verbal d'occupation en date du 18/01/2018, la ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de cette affaire, et à intervenir devant les juridictions administratives via un référé – provision pour obtenir le versement d'une indemnité d'occupation.
18-2163	Arrêté (07/11/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Tribunal Administratif de Grenoble le 7/09/2018 déposée par M. TUSCHER et Mme RICHARD-FINOT, demandant l'annulation de la délibération du Conseil municipal de Grenoble en date du 9/07/2018 approuvant la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la SAS Télégrenoble.

18-2194	Arrêté (13/11/2018)	Me MOLLION	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. BOUTAFA, en annulation de la décision du 7/09/2018 portant rejet de son recours gracieux du 17/07/2018, de la décision du 4/06/2018 de clôture de son dossier d'accident de travail du 21/10/2014, ainsi que la décision du 20/10/2017 de consolidation de la reclute du 8/12/2016 au titre de l'accident du travail.	
---------	------------------------	------------	--	--

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

18-1920	Arrêté (02/10/2018)		Le don de M. LOLIEE de l'ouvrage de Stendhal, Histoire de la peinture en Italie paru à Paris chez Didot l'Aîné en 1817 comportant deux volumes brochés avec envoi autographe de Stendhal à Paul-Louis Courier, est accepté.	
18-2041	Arrêté (22/10/2018)		Le don de Madame Suzanne DUMAS composé d'un exemplaire du « Missale Romanum » (Vienné, H. Reiss, 1851) est accepté.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

18-2083	Arrêté (18/09/2018)	Mme CHARNAY Julienne	Cimetière Saint Roch - Titre n°391 - Renouvellement de concession du 22/10/2016 au 21/10/2046.	Redevance : 1 332 €
18-2084	Arrêté (21/09/2018)	Mme DRAGONE Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°397 - Renouvellement de concession du 21/11/2017 au 21/11/2067.	Redevance : 1 152 €

18-2085	Arrêté (21/09/2018)	M. et Mme DE PALMA Maurice et Josiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°398 - Renouvellement de concession du 22/10/2016 au 21/10/2031.	Redevance : 303 €
18-2087	Arrêté (21/09/2018)	Mme MENDUNI Joëlle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°399 - Renouvellement de concession du 18/09/2018 au 17/09/2033.	Redevance : 606 €
18-2088	Arrêté (24/09/2018)	M. FERREIRA Serge	Cimetière Saint Roch - Titre n°400 - Nouvelle concession du 24/09/2018 au 23/09/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2089	Arrêté (24/09/2018)	Mme CLEMENT Myriam	Cimetière Saint Roch - Titre n°401 - Renouvellement de concession du 16/08/2021 au 15/08/2036.	Redevance : 303 €
18-2090	Arrêté (25/09/2018)	M. et Mme MANGANO Alexandre	Cimetière Saint Roch - Titre n°402 - Renouvellement de concession du 24/12/2018 au 23/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2092	Arrêté (25/09/2018)	Mme LACROIX Ginette	Cimetière Saint Roch - Titre n°403 - Renouvellement de concession du 06/11/2018 au 05/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2093	Arrêté (25/09/2018)	M. OLLIVIER Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°404 - Renouvellement de concession du 23/01/2018 au 22/01/2048.	Redevance : 1 332 €
18-2094	Arrêté (25/09/2018)	M. BERNARD Thierry	Cimetière Grand Sablon - Titre n°405 - Renouvellement de concession du 07/06/2018 au 06/06/2033.	Redevance : 303 €
18-2095	Arrêté (26/09/2018)	Mme RE Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°406 - Renouvellement de concession du 07/11/2018 au 06/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2096	Arrêté (26/09/2018)	M. BLANC Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°407 - Conversion de concession du 26/09/2018 au 25/09/2068.	Redevance : 1 048,06 €
18-2097	Arrêté (27/09/2018)	Mme THOLLOT Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°408 - Renouvellement de concession du 29/11/2018 au 28/11/2048.	Redevance : 1 332 €
18-2098	Arrêté (27/09/2018)	M. PERRIN Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°409 - Renouvellement de concession du 01/11/2018 au 31/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2099	Arrêté (08/10/2018)	Mme EPARVIER Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°410 - Renouvellement de concession du 17/11/2018 au 16/11/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2100	Arrêté (08/10/2018)	M. OED Tobias	Cimetière Saint Roch - Titre n°411 - Nouvelle concession du 02/10/2018 au 01/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2101	Arrêté (08/10/2018)	M. et Mme SALAH SALAH Sofiane et Olfa	Cimetière Saint Roch - Titre n°412 - Renouvellement de concession du 03/10/2018 au 02/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2103	Arrêté (08/10/2018)	Mme BEUGNET Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°413 - Renouvellement de concession du 18/10/2018 au 17/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2106	Arrêté (08/10/2018)	M. TRILLES José	Cimetière Grand Sablon - Titre n°414 - Conversion de concession du 04/10/2018 au 03/10/2068.	Redevance : 992,88 €
18-2107	Arrêté (08/10/2018)	Mme TOMOR Anne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°415 - Renouvellement de concession du 01/10/2018 au 30/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2108	Arrêté	M. ALLEMAND Raphaël	Cimetière Saint Roch - Titre n°416 - Renouvellement de	Redevance : 606 €

	(08/10/2018)			concession du 22/08/2018 au 21/08/2033.	
18-2109	Arrêté (08/10/2018)	Mme MAILLAND Valérie		Cimetière Grand Sablon - Titre n°417 - Nouveau columbarium du 08/10/2018 au 07/10/2033.	Redevance : 387 €
18-2110	Arrêté (08/10/2018)	Mme THEMELIDES Paulette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°418 - Renouvellement de concession du 08/10/2016 au 07/10/2046.	Redevance : 1 332 €
18-2111	Arrêté (08/10/2018)	Mme QUERCIOLOI Norina		Cimetière Grand Sablon - Titre n°419 - Nouveau columbarium du 08/10/2018 au 07/10/2033.	Redevance : 387 €
18-2114	Arrêté (11/10/2018)	M. et Mme MORA André et Héliène		Cimetière Saint Roch - Titre n°420 - Renouvellement de concession du 13/07/2018 au 12/07/2033.	Redevance : 303 €
18-2115	Arrêté (11/10/2018)	M. NOVAK François		Cimetière Saint Roch - Titre n°421 - Renouvellement de concession du 02/11/2018 au 01/11/2048.	Redevance : 666 €
18-2116	Arrêté (11/10/2018)	Mme REAL Michèle		Cimetière Saint Roch - Titre n°422 - Renouvellement de concession du 21/03/2018 au 20/03/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2117	Arrêté (16/10/2018)	M. et Mme MORAND Gilbert et Danielle		Cimetière Grand Sablon - Titre n°423 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-2118	Arrêté (15/10/2018)	M. et Mme BENHAMOU Pierre et Corinne		Cimetière Grand Sablon - Titre n°424 - Nouvelle concession du 15/10/2018 au 14/10/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2127	Arrêté (16/10/2018)	M. et Mme CORNUET Claude et Brigitte		Cimetière Grand Sablon - Titre n°425 - Renouvellement de concession du 25/09/2018 au 24/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2128	Arrêté (16/10/2018)	M. ou Mme FAVRE Jean		Cimetière Saint Roch - Titre n°426 - Renouvellement de concession du 24/11/2018 au 23/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2129	Arrêté (16/10/2018)	Mme PERINO Rose		Cimetière Saint Roch - Titre n°427 - Renouvellement de concession du 15/10/2018 au 14/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2130	Arrêté (16/10/2018)	M. ou Mme SERPOLLIER Michel		Cimetière Saint Roch - Titre n°428 - Renouvellement de concession du 14/11/2018 au 13/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2131	Arrêté (16/10/2018)	Mme LECURIEUX-BELFOND Carole		Cimetière Saint Roch - Titre n°429 - Renouvellement de concession du 11/12/2018 au 10/12/2033.	Redevance : 606 €
18-2132	Arrêté (17/10/2018)	M. MARTIN Lucien		Cimetière Grand Sablon - Titre n°430 - Conversion de concession du 17/10/2018 au 16/10/2048.	Redevance : 590 €
18-2133	Arrêté (17/10/2018)	Mme MANIKIAN Patricia		Cimetière Grand Sablon - Titre n°431 - Renouvellement de concession du 26/06/2018 au 25/06/2033.	Redevance : 606 €
18-2134	Arrêté (17/10/2018)	Mme COTTE-BARROT Josette		Cimetière Saint Roch - Titre n°432 - Renouvellement de concession du 21/10/2018 au 20/10/2033.	Redevance : 606 €
18-2135	Arrêté (17/10/2018)	M. GAUTHIER Christian		Cimetière Grand Sablon - Titre n°433 - Renouvellement de concession du 07/09/2018 au 06/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2136	Arrêté (17/10/2018)	M. BELLIA Roland		Cimetière Saint Roch - Titre n°434 - Nouvelle concession du 17/10/2018 au 16/10/2048.	Redevance : 666 €

18-2137	Arrêté (18/10/2018)	M. et Mme MOUTON Roger et Yvette	Cimetière Saint Roch - Titre n°435 - Renouvellement de deux concessions du 06/12/2018 au 05/12/2033.	Redevance : 606 €
18-2138	Arrêté (18/10/2018)	M. Claude PONYANNE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°436 - Renouvellement de concession du 09/04/2017 au 08/04/2032.	Redevance : 303 €
18-2139	Arrêté (18/10/2018)	M. et Mme MALDERA Vincent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°437 - Renouvellement de concession du 11/11/2018 au 10/11/2033.	Redevance : 606 €
18-2140	Arrêté (19/10/2018)	M. GALATRO Geoffrey	Cimetière Grand Sablon - Titre n°438 - Renouvellement de concession du 19/10/2018 au 18/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2141	Arrêté (19/10/2018)	M. CHENAL Emile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°439 - Renouvellement de concession du 13/11/2018 au 12/11/2048.	Redevance : 666 €
18-2142	Arrêté (19/10/2018)	M. VIDALHET Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n°440 - Nouvelle Concession du 19/10/2018 au 18/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2143	Arrêté (19/10/2018)	M. BITCHEV Edouard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°441 - Renouvellement de concession du 29/08/2018 au 28/06/2033.	Redevance : 303 €
18-2144	Arrêté (19/10/2018)	Mme SCARAMUCCI Danielle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°442 - Renouvellement de concession du 30/09/2018 au 29/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2145	Arrêté (22/10/2018)	M. CHASTAGNER Thierry	Cimetière Saint Roch - Titre n°443 - Nouvelle concession du 08/10/2016 au 07/10/2031.	Redevance : 606 €
18-2146	Arrêté (22/10/2018)	M. DURBET Jean-Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°444 - Nouvelle concession du 22/10/2018 au 21/10/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2147	Arrêté (23/10/2018)	Mme STRAZZERI Sophie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°445 - Renouvellement de concession du 25/10/2018 au 24/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2148	Arrêté (23/10/2018)	Mme MONNERAUD Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°446 - Renouvellement de concession du 03/04/2018 au 02/04/2033.	Redevance : 303 €
18-2149	Arrêté (23/10/2018)	M. DORMANY Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°447 - Renouvellement de concession du 23/10/2018 au 22/10/2048.	Redevance : 666 €
18-2150	Arrêté (23/10/2018)	M. et Mme AUDEBERT Patrick et Cécile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°448 - Renouvellement de concession du 19/12/2018 au 18/12/2048.	Redevance : 666 €
18-2201	Arrêté (24/10/2018)	Mme JAY Colette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°449 - Renouvellement de concession du 06/05/2017 au 05/05/2047.	Redevance : 666 €
18-2202	Arrêté (24/10/2018)	Mme NICOLAS Lydie	Cimetière Saint Roch - Titre n°450 - Renouvellement de concession du 03/08/2018 au 02/08/2048.	Redevance : 666 €
18-2203	Arrêté (24/10/2018)	M. FERNANDEZ Jésus	Cimetière Grand Sablon - Titre n°451 - Renouvellement de concession du 07/07/2018 au 06/07/2048.	Redevance : 666 €
18-2204	Arrêté (25/10/2018)	M. et Mme AUGUSTIN Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°452 - Renouvellement de concession du 25/10/2018 au 24/10/2048.	Redevance : 666 €
18-2232	Arrêté	M. et Mme GIRARDET	Cimetière Saint Roch - Titre n°453 - Renouvellement de	Redevance : 666 €

	(25/10/2018)	Christian	concession du 24/01/2019 au 23/01/2049.	
18-2233	Arrêté (26/10/2018)	Mme CLAVEL Josette	Cimetière Saint Roch - Titre n°454 - Renouvellement de concession du 11/11/2016 au 10/11/2031.	Redevance : 303 €
18-2234	Arrêté (26/10/2018)	Mme NINANNNE Maéva	Cimetière Saint Roch - Titre n°455 - Nouvelle concession du 25/10/2018 au 24/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2242	Arrêté (26/10/2018)	M. et Mme PEZET Georges	Cimetière Saint Roch - Titre n°456 - Renouvellement de concession du 26/10/2018 au 25/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2243	Arrêté (26/10/2018)	Mme BONNETON Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°457 - Nouveau columbarium du 26/10/2018 au 25/10/2033.	Redevance : 387 €
18-2244	Arrêté (29/10/2018)	M. et Mme CLOLERY Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°458 - Renouvellement de concession du 06/10/2018 au 05/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2245	Arrêté (30/10/2018)	M. et Mme CLERC Romain et Ingrid	Cimetière Saint Roch - Titre n°459 - Renouvellement de concession du 04/10/2018 au 03/10/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2246	Arrêté (30/10/2018)	M. LOTTO Jean-Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°460 - Renouvellement de concession du 17/05/2018 au 16/05/2033.	Redevance : 303 €
18-2247	Arrêté (30/10/2018)	M. VANGI Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°461 - Renouvellement de concession du 30/12/2018 au 29/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2249	Arrêté (30/10/2018)	Mme EXPOSITO GARRIDO Dolores	Cimetière Grand Sablon - Titre n°462 - Renouvellement de concession du 21/10/2018 au 20/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2250	Arrêté (30/10/2018)	Mme CLERC Nicole	Cimetière Grand Sablon - Titre n°463 - Renouvellement de concession du 27/10/2016 au 26/10/2031.	Redevance : 606 €
18-2251	Arrêté (31/10/2018)	Mme EXPOSITO-GARRIDO Dolores	Cimetière Grand Sablon - Titre n°464 - Renouvellement de concession du 09/09/2018 au 08/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2252	Arrêté (01/11/2018)	M. et Mme VIDALE Serge et Huguette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°465 - Renouvellement de concession du 22/10/2018 au 21/10/2033.	Redevance : 303 €
18-2253	Arrêté (02/11/2018)	M. TARRICONE Guy	Cimetière Saint Roch - Titre n°466 - Renouvellement de concession du 29/12/2018 au 28/12/2048.	Redevance : 666 €
18-2254	Arrêté (02/11/2018)	M. RASTERO Antonio	Cimetière Grand Sablon - Titre n°467 - Renouvellement de concession du 12/06/2019 au 11/06/2034.	Redevance : 303 €
18-2255	Arrêté (02/11/2018)	M. CHINIARD Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°468 - Renouvellement de concession du 26/08/2018 au 25/08/2033.	Redevance : 606 €
18-2256	Arrêté (02/11/2018)	M. et Mme TARDY Roger et Maryvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°469 - Renouvellement de concession du 14/12/2018 au 13/12/2033.	Redevance : 303 €
18-2257	Arrêté (02/11/2018)	Mme MERCOLEDISANTO Immacolate	Cimetière Grand Sablon - Titre n°470 - Renouvellement de concession du 05/01/2018 au 04/01/2068.	Redevance : 1 152 €
18-2258	Arrêté (02/11/2018)	M. et Mme FERRUCCI Luigi et Marie-Annick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°471 - Renouvellement de concession du 04/12/2018 au 03/12/2033.	Redevance : 303 €

18-2259	Arrêté (02/11/2018)	M. RAVETTO Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n°472 - Renouvellement de concession du 09/07/2016 au 08/07/2031.	Redevance : 303 €
18-2260	Arrêté (05/11/2018)	M. et Mme PINAT Gilles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°473 - Renouvellement de concession du 11/01/2018 au 10/01/2033.	Redevance : 303 €
18-2261	Arrêté (06/11/2018)	Mme TRIQUET Anne-Laure	Cimetière Saint Roch - Titre n°474 - Renouvellement de concession du 22/11/2018 au 21/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2262	Arrêté (06/11/2018)	M. et Mme VULLO Michel et Chantal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°475 - Renouvellement de concession du 05/10/2016 au 04/10/2031.	Redevance : 303 €
18-2263	Arrêté (06/11/2018)	Mme NGUYEN Thi Bao	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 - Renouvellement de concession du 15/11/2018 au 14/11/2048.	Redevance : 666 €
18-2264	Arrêté (06/11/2018)	Mme VIBOUD Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°477 - Renouvellement de concession du 19/11/2017 au 18/11/2032.	Redevance : 303 €
18-2265	Arrêté (06/11/2018)	M. MILLERON Mmemosyn	Cimetière Grand Sablon - Titre n°478 - Renouvellement de concession du 25/10/2017 au 24/10/2032.	Redevance : 303 €
18-2266	Arrêté (06/11/2018)	M. ACOCA Gabriel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°479 - Nouvelle concession du 06/11/2018 au 05/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2267	Arrêté (06/11/2018)	Mme ABBENANTE Santina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°480 - Renouvellement de concession du 17/11/2018 au 16/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2268	Arrêté (06/11/2018)	M. CALDARA Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°481 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 303 €
18-2269	Arrêté (07/11/2018)	M. COYNEI Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°482 - Renouvellement de concession du 28/07/2017 au 27/07/2032.	Redevance : 606 €
18-2270	Arrêté (07/11/2018)	M. et Mme VILLOT Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°483 - Renouvellement de concession du 11/09/2018 au 10/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2271	Arrêté (08/11/2018)	Mme DI GIOIA Clémentine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°484 - Renouvellement de concession du 29/07/2018 au 28/07/2033.	Redevance : 303 €
18-2272	Arrêté (08/11/2018)	M. LESAGE Gilbert	Cimetière Saint Roch - Titre n°485 - Renouvellement de concession du 15/11/2016 au 14/11/2031.	Redevance : 303 €
18-2273	Arrêté (08/11/2018)	Mme BONNET Marie-Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°486 - Renouvellement de concession du 06/04/2018 au 05/04/2048.	Redevance : 666 €
18-2274	Arrêté (08/11/2018)	M. ROUDIER Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°487 - Renouvellement de concession du 29/09/2017 au 28/09/2032.	Redevance : 303 €
18-2275	Arrêté (08/11/2018)	Mme AUBERTIN Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°488 - Renouvellement de concession du 05/11/2018 au 04/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2276	Arrêté (08/11/2018)	Mme FOURNET Marie-Joséphe	Cimetière Saint Roch - Titre n°489 - Renouvellement de concession du 08/12/2018 au 07/12/2048.	Redevance : 1 332 €
18-2288	Arrêté	Mme FARRUGIA Nicole	Cimetière Grand Sablon - Titre n°490 - Renouvellement de	Redevance : 303 €

	(09/11/2018)		concession du 24/11/2018 au 23/11/2033.	
18-2289	Arrêté (09/11/2018)	M. et Mme REALE Chantal	Cimetière Saint Roch - Titre n°491 - Renouvellement de concession du 07/11/2018 au 06/11/2048.	Redevance : 666 €
18-2290	Arrêté (09/11/2018)	M. SEBERT Georges	Cimetière Saint Roch - Titre n°492 - Renouvellement de concession du 01/12/2018 au 30/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2291	Arrêté (12/11/2018)	Mme HERNANDEZ-DUCHAUSSOY Michèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°493 - Renouvellement de concession du 10/09/2018 au 09/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2292	Arrêté (12/11/2018)	M. et Mme COLOMBIER Charles	Cimetière Saint Roch - Titre n°494 - Renouvellement de concession du 11/08/2018 au 10/08/2033.	Redevance : 303 €
18-2293	Arrêté (12/11/2018)	M. ROUCHON Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°495 - Renouvellement de concession du 30/11/2018 au 29/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2294	Arrêté (13/11/2018)	Mme MUSSO Marthe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°496 - Renouvellement de concession du 10/09/2018 au 09/09/2033.	Redevance : 303 €
18-2295	Arrêté (13/11/2018)	Mme AMBOISE Angélique	Cimetière Saint Roch - Titre n°497 - Nouvelle concession du 13/11/2018 au 12/11/2033.	Redevance : 303 €
18-2296	Arrêté (13/11/2018)	M. SOLARO Thierry	Cimetière Grand Sablon - Titre n°498 - Renouvellement de concession du 02/12/2017 au 01/12/2032.	Redevance : 606 €
18-2297	Arrêté (15/11/2018)	Association du dernier devoir	Cimetière Grand Sablon - Titre n°499 - Renouvellement de concession du 05/12/2012 au 04/10/2027.	Redevance : 303 €
18-2298	Arrêté (15/11/2018)	Association du dernier devoir	Cimetière Grand Sablon - Titre n°500 - Renouvellement de concession du 25/03/2016 au 24/03/2031.	Redevance : 303 €
18-2299	Arrêté (15/11/2018)	Association du dernier devoir	Cimetière Grand Sablon - Titre n°501 - Renouvellement de concession du 03/11/2008 au 02/11/2023.	Redevance : 303 €
18-2301	Arrêté (15/11/2018)	Association du dernier devoir	Cimetière Grand Sablon - Titre n°502 - Renouvellement de concession du 27/04/2009 au 26/04/2024.	Redevance : 303 €
18-2302	Arrêté (15/11/2018)	Association du dernier devoir	Cimetière Grand Sablon - Titre n°503 - Renouvellement de concession du 21/10/2016 au 20/10/2031.	Redevance : 303 €
18-2303	Arrêté (15/11/2018)	Association du dernier devoir	Cimetière Grand Sablon - Titre n°504 - Renouvellement de concession du 06/01/2016 au 05/01/2031.	Redevance : 303 €
18-2304	Arrêté (15/11/2018)	Association du dernier devoir	Cimetière Grand Sablon - Titre n°505 - Renouvellement de concession du 27/09/2015 au 26/09/2030.	Redevance : 303 €
18-2305	Arrêté (15/11/2018)	Mme BLETH Josette	Cimetière Saint Roch - Titre n°506 - Renouvellement de concession du 22/05/2010 au 21/05/2025.	Redevance : 303 €
18-2306	Arrêté (15/11/2018)	Mme THIBOUD Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°507 - Renouvellement de concession du 07/11/2016 au 06/11/2031.	Redevance : 303 €

**Annexe emprunts 2018 Rendu Acte
Délibération n° Conseil Municipal du 17/12/2018**

1) Réalisation de nouveaux emprunts :

Banque / Référence du contrat	Montant contractualisé	Montant de l'emprunt 2018	Durée (en années)	Périodicité	Taux d'intérêts	Date d'encasement	Frais de dossier	Budget concerné
Agence France locale 2017 n°440-442*	7 000 000 €	7 000 000 €	20	trimestrielle	Taux fixe 1,49%	20/03/2018	0 €	Budget Principal
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 2017 n°5504467*	3 004 916 €	3 004 916 €	20	trimestrielle	Taux fixe 1,49%	21/03/2018	0 €	Budget Principal
Caisse des dépôts et consignation 2017 Ecole Ampère n°1316963**	1 739 716 €	1 739 716 €	20	trimestrielle	Taux fixe à 0%	20/07/2018	0 €	Budget Principal
Caisse des dépôts et consignation 2017 Ecole P. Painlevé n°1317178**	1 172 095 €	1 172 095 €	20	trimestrielle	Taux fixe 1,71%	28/09/2018	0 €	Budget Principal
Caisse des dépôts et consignation 2017 Ecole Chatin n°1317177**	943 341 €	943 341 €	20	trimestrielle	Taux fixe 1,71%	18/10/2018	0 €	Budget Principal
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 2017 n°5504478***	1 905 084 €	1 655 084 €	25	trimestrielle	Taux fixe 1,49%	16/02/2018	0 €	Régie Lumière
Crédit Mutuel Dauphiné-Vivrais 2018 n°140000000495162	500 000 €	500 000 €	25	trimestrielle	Taux fixe 1,65%	18/10/2018	500 €	Régie Lumière
Emprunt restant à réaliser 2018	16 049 782 €	11 709 932 €	20	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Budget Principal
Emprunt restant à réaliser 2018	93 164 €	93 164 €	25	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Activité Economique
Emprunt restant à réaliser 2018	140 000 €	140 000 €	25	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Cuisine centrale
Emprunt restant à réaliser 2018	1 424 193 €	1 424 193 €	25	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	Régie Lumière
TOTAL	33 972 291 €	29 382 441 €					500 €	

* Emprunts AFI et CERFA 2017 : ces prêts ont été contractualisés en fin d'année 2017 avec une durée de mobilisation maximale correspondante aux dates d'encasement. Les frais de dossiers de ces prêts ont été réglés en 2017.
 ** Emprunt CDC 2017 : ces prêts ont été contractualisés en 2017 avec une durée de mobilisation maximale correspondante aux dates d'encasement. Les frais de dossiers de ces prêts ont été réglés en 2017.
 *** Emprunt CERFA 2017 (BA) : ce prêt a été contractualisé en fin d'année 2017 avec une durée de mobilisation maximale correspondante à la date d'encasement. Les frais de dossiers de ce prêt ont été réglés en 2017.

Annexo à la délibération N° 24-10455

Conseil municipal du 17 décembre 2018
Annexe 1 à la délibération n° 10455

ANNEXE 1

Conseil municipal du 17 décembre 2018 - Attribution de subventions - Exercice budgétaire 2019 - Tableau récapitulatif

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2019	Montants proposés	Avis du comité d'avis
5	Musiques	BARBARIN ET FOURCHU	Projets de création et de médiation/Les Barbarins Fourchus et la Salle Noire: créations, diffusions et actions culturelles - création projet musical Satie's faction, acoustique et électronique inspiré de l'œuvre de Satie (2019); ciné-concert Harakiri, à partir du film Madame Butterfly de Fritz Lang et De Felino (nouvelle création de Delfino, plus personnelle sur un répertoire de chansons pop-modernes. (2018-2019)) + reprises du répertoire de la compagnie + rendez-vous réguliers d'action culturelle (ateliers musique et écriture, découverte du ciné-concert, reportages sonores; projet "artiste maison").	28 500 €		2 000 €	41 833 €	35 000 €	28 500 €	F
4	Musiques	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	Programmation et actions culturelles : saison et festival les Détours de Babel - Organisation d'une saison de concerts et du festival Les Détours de Babel sur Grenoble et son agglomération élargie. La programmation recoupe les musiques contemporaines, les grandes traditions orales du jazz et des musiques du monde. Le festival est organisé chaque année autour d'une thématique sociétale forte (nature en 2014, l'exil en 2015, l'alter-ego en 2016, mythes et légendes en 2017, retour aux sources en 2018, comp(oser) le monde en 2019) - le soutien à la création a une place primordiale dans le projet.	175 216 €			7 250 €	180 000 €	175 216 €	F
1	Cinéma	CINÉMATHEQUE DE GRENOBLE	Programmation et actions culturelles autour de l'art et la culture cinématographique, organisation du festival du film court en plein air sur la place St André en juillet 2019: projections de films, gestion d'un centre de documentation, organisation de cours de cinéma et du festival du Film Court en plein air, conservation d'un fond de films et "non-films".	95 000 €		18 000 €	69 155 €	100 000 €	95 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés 2019	Montants proposés	Avis du comité d'avis
4	Théâtre	COMPAGNIE L'ASPUJIK	Organisation du festival « Terre et Fictions » : festival portant sur les questions d'écologie. Pièces de théâtre et lectures de romans dans les bibliothèques, créations soucieuses de l'avenir de la terre. Représentations et lectures par des amateurs (lycéens et compagnie Aspuk et des professionnels). Projet de création chorégraphique « Outrenoir », diffusion et action culturelle: « Outrenoir », pièce chorégraphique pour 5 interprètes qui interroge sur ce qui est enfoui en l'Homme et rentre en résonance avec le monde extérieur. Diffusion de la trilogie Tendre Achille, Chair Antigone et Sysiphe heureux. Action culturelle: partenariat avec le conservatoire, immersion en EHPAD, créations pour amateur, ...	non sollicité				1 500 €	0 €	D
6	Danse	COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49	Projet de création « Présence(s) », de diffusion et d'action culturelle de la compagnie. « Présence(s) » : pièce pour 5 personnages en deux parties. Activités de médiation et de transmission sur le territoire grenoblois: interventions auprès de différents publics, ateliers d'écriture et de jeu, rencontres autour des questions d'intérogénérationnel et de langage, rencontres avec le public après les représentations. Travail avec différentes structures maillant le territoire grenoblois (Espace 600, bibliothèques, Conservatoire, etc). Gestion et programmation du Prunier Sauvage : activités de diffusion, résidences, ateliers, mise à disposition de studios de répétition, action culturelle de plus en plus tournées vers le Projet Parc des arts (pôle arts de la rue dans le Parc des Champs Elysées). Nombreux liens avec les acteurs culturels et sociaux du territoire et de l'agglomération.	10 000 €			7 305 €	25 000 €	10 000 €	F
6	Théâtre	COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS		15 000 €				15 000 €	15 000 €	F
1	Théâtre	CULTURACT - LE PRUNIER SAUVAGE		90 000 €			21 309 €	115 000 €	90 000 €	F
6d	Danse	ÉPIDERME	Projet de création chorégraphique « Toucher pas touché, Ne pas se jeter sur la voie publique » et de « D(u)o It Yourself » , diffusion et action culturelle : création pour 2 danseurs et 1 musicien dans l'espace public. Exploration ludique des différents modes de toucher, et des relations qu'ils impliquent entre deux protagonistes (ou plus). Diffusion de « Transnumance » et de « Saisons-f(r)ictions ». Action culturelle : ateliers, Masterclasses et workshops autour de la création en cours pour impliquer le public très en amont.	10 000 €				15 000 €	10 000 €	F
1	Théâtre	ESPACE 600 (ASSOCIATION)	Programme d'activités autour du théâtre jeune public à l'Espace 600 : 79 représentations, travail de médiation avec le public scolaire, soutien de nouvelles créations de compagnies locales à nationales jeune public, coproductions, école et ateliers du spectateurs, formations sur l'accompagnement des publics, ...	191 720 €	10 000 €		100 958 €	201 720 €	191 720 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés 2019	Montants proposés	Avis du comité d'avis
4	Cinéma	FA SOL LATINO	Organisation au cinéma Le Méliès et au cinéma municipal Juliet Berto en mars 2019 du festival Ojoloco autour du film ibérique et latino-américain découverte de la création contemporaine ou de films du patrimoine, de premiers films et de jeunes réalisatrices et réalisateurs d'une quinzaine de pays.	2 000 €			602 €	3 500 €	2 000 €	F
4	Cinéma	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY ET LESBIEN DE GRENOBLE (VUES D'EN FACE)	Organisation au cinéma Le club et au cinéma municipal Juliet Berto du festival de cinéma Vues d'en face en mars 2019 : diffusion de films, rarement distribués en France, autour des questions LGBTQI (Lesbienne Gay Bi Trans Queer Intersexe). Contribution à l'évolution des mentalités vers la reconnaissance et le respect des différences.	7 000 €			1 560 €	9 000 €	7 000 €	F
3	Patrimoine	HISTOIRES DE...	Programme Histoire et patrimoine grenoblois 2019: actions culturelles et pédagogiques autour du patrimoine et de l'histoire de la ville à destination des scolaires et des habitants ; travail sur l'histoire d'un quartier et son inscription dans la ville ; interventions dans des classes, recueil de témoignages, accompagnement par une photographie, création de jeux, d'expositions, de dépliants, mise à disposition d'une ludothèque.	15 000 €				21 400 €	15 000 €	F
6	Théâtre	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	Projet de création artistique "Mondofoly", diffusion et action culturelle. Création et diffusion de Mondofoly: "spectacle-jeu" mêlant cirque, magie et théâtre. Traite de la folie de l'économie mondiale. Création des Confidences et voyages: en 2019, création de nouveaux spectacles déambulatoires. Projet en cours de préfiguration en partenariat avec l'Hexagone de Meylan autour des innovations du bassin grenoblois + diffusion des existants sur Chorier-Berriat et sur le campus universitaire. Diffusion des autres spectacles de la compagnie + action culturelle: projet en lien avec le territoire du secteur 5 par le biais de différents moyens de médiation (jeu, invention d'histoires, théâtre, film d'animation etc.) + actions autour des créations de la compagnie.	15 000 €			3 574 €	15 000 €	15 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés 2019	Montants proposés	Avis du comité d'avis
5	Cinéma	LA MAISON DE L'IMAGE	Programme d'éducation à l'image et aux médias, organisation de l'exposition du mois de la photo: Organisation du mois de la photo en novembre sur le thème "Tomber les murs", organisation des rendez-vous de l'image sur le thème "question de genres", interventions dans des classes d'un artiste pour réalisation d'une production de la classe diffusée aux autres élèves, organisation de médias-labs (plateau TV, photo et vidéo Lab pour couvrir en direct des événements locaux) dans les quartiers de Grenoble, poursuite du projet vidéogazette.net (numérisation pour sauvegarde, projet scientifique), organisation de formation de médiateurs sociaux en matière d'inclusion numérique.	51 500 €	10 000 €		59 493 €	53 000 €	51 500 €	F
1	Danse	LE PACIFIQUE GRENOBLE	Programme d'activités autour de la danse contemporaine au Pacifique: accueil de compagnies en résidence et soutien à la coproduction, avec diffusion de spectacle de leur répertoire, répétitions ouvertes, temps de rencontre avec le public. Concours Reconnaissance. Action culturelle : ateliers réguliers, workshop, à destination de scolaires, étudiants, écoles d'art, ... ; développement de mallettes pédagogiques, étapes de travail publiques, immersion territoriales...	75 000 €				85 000 €	75 000 €	F
5	Cinéma	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISÈRE - CINÉMA LE MÉLIÉS - FOL 38	Programme d'activités au cinéma le Méliés et dans les MJC et quartiers de Grenoble, autour de l'éducation à l'art et à la culture cinématographique : découverte du cinéma, sensibilisation, éducation et formation des publics (projections en salle, jurys d'enfants, débats, stages, cours, ateliers de pratique, diffusion de documents pour approfondir). Organisation du festival de cinéma jeune public <i>Voilà ensemble</i> en février.	26 000 €				50 000 €	26 000 €	F
4	Cinéma	MAUDITS FILMS	Organisation au cinéma municipal Juliet Bertot du 22 au 26 janvier 2019 du festival les Maudits Films autour du film de série B et Z: Promotion des films de cinéma de genre par la diffusion d'œuvres inédites ou oubliées sur grand écran, et de courts-métrages réalisés par des grenoblois et notamment des scolaires.	1 000 €				2 500 €	1 000 €	F
1	Théâtre	MJC PRÉMOL	Programme d'activités du Théâtre Prémol autour du spectacle vivant: résidences artistiques, rencontres entre artistes et habitants, projet "Le salon de Manon" avec les jeunes de l'Axe de création autour des questions d'égalité homme/femme, passerelles vers d'autres équipements culturels grenoblois, ...	50 000 €			188 436 €	50 000 €	50 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contributions volontaires en nature	Montants demandés 2019	Montants proposés	Avis du comité d'avis
6	Danse	POÉTIQUES INDUSTRIES	Projet de création pluridisciplinaire Pièces à vivre, diffusion et action culturelle: Pièce à vivre est un solo pour appartement qui travaille la proximité, la création dans un espace contraint avec le souhait d'aller à la rencontre des publics dans leurs espaces de vie quotidienne. Diffusion : Birds sur la branche et Jusque dans nos sourires. Action culturelle : artistes aux Lycée, ateliers CLEPT, partenariat de formation avec École de cirque Shems'y.	10 000 €			2 254 €	10 000 €	10 000 €	F
5	Musiques	PROJET BOB/LA BOBINE	Programmation et actions culturelles à La Bobine autour du spectacle vivant et particulièrement de la musique actuelle: Projet bob s'occupe de la diffusion via des concerts payants et quasi-gratuit, d'EAC (bobinette), de l'accompagnement des pratiques amateurs et semi-pro principalement par la mise à disposition de studio et salle de pratique à l'heure, d'aide à la création des artistes pro à travers des résidences et un accompagnement technique. Le projet s'intègre dans une dynamique territoriale par la mise à disposition de sa salle aux acteurs locaux et le montage de projet artistique coopératif (secteur 5).	25 000 €	15 000 €			50 000 €	25 000 €	F
4	Théâtre	TROISIÈME BUREAU - COMITÉ DE LECTURE	Organisation du Festival "Regards Croisés" dédié aux écritures théâtrales contemporaines: Rendez-vous autour de 20 autrices et auteurs des écritures théâtrales de notre époque : rencontres, lectures et débats. Commande de 4 textes courts à Samuel Gallet, David Lescoq, Gwendoline Soublin et Carole Thibaut, mis en lecture par des lycéens en lever de rideau en début de 4 soirées pendant le festival.	35 000 €		15 000 €	6 517 €	37 000 €	35 000 €	F

Annexe à la délibération N° 31-10094

TABLEAU RECAPITULATIF subventions des associations socioculturelles

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL CM DECEMBRE 2018
SECTEUR 1			
CS CHORIER BERRIAT	Subvention socle	129 309 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	13 630 €	
	Soit un total de :	138 511 €	142 939 €
MJC PARMENTIER	Subvention socle	30 144 €	
	Subvention quantitative - 1er versement		
	Soit un total de :		168 655 €
SECTEUR 2			
MPT SAINT LAURENT	Subvention socle	98 778 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	25 268 €	
	Soit un total de :		124 046 €
MJC MUTUALITE	Subvention socle	96 240 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	9 904 €	
	Soit un total de :		106 144 €
MJC ALLOBROGES	Subvention socle	143 804 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	22 919 €	
	Soit un total de :		166 723 €
CLIF	Subvention socle	120 782 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	27 411 €	
	Soit un total de :		148 193 €
SECTEUR 3			
LE PLATEAU	Subvention socle	106 151 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	41 582 €	
	Soit un total de :		147 733 €
MJC BACHELARD	Subvention socle	136 277 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	26 113 €	
	Soit un total de :		162 390 €
MJC ANATOLE France	Subvention socle	94 865 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	21 307 €	
	Soit un total de :		116 172 €
MJC EAUX CLAIRES	Subvention socle	98 440 €	
	Subvention quantitative - 1er versement	39 279 €	
	Soit un total de :		137 719 €

SECTEUR 4								
	Subvention socle					101 272 €		
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention quantitative - 1er versement					45 287 €		
				Soit un total de :				146 559 €
	Subvention socle					220 633 €		
ACL	Subvention quantitative - 1er versement					69 137 €		
				Soit un total de :				289 770 €
SECTEUR 5								
	Subvention socle					99 649 €		
AUESC BALATIÈRE	Subvention quantitative - 1er versement					24 907 €		
				Soit un total de :				124 556 €
	Subvention socle					104 744 €		
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Subvention quantitative - 1er versement					26 481 €		
				Soit un total de :				131 225 €
	Subvention socle					158 917 €		
ME TEISSEIRE	Subvention quantitative - 1er versement					21 191 €		
				Soit un total de :				180 108 €
	Subvention socle					67 046 €		
ENFANTINE	Subvention quantitative - 1er versement					3 990 €		
				Soit un total de :				71 036 €
SECTEUR 6								
	Subvention socle					158 939 €		
ME PREMOL	Subvention quantitative - 1er versement					34 575 €		
				Soit un total de :				193 514 €
	Subvention socle					100 653 €		
MJC PREMOL	Subvention quantitative - 1er versement					8 411 €		
				Soit un total de :				109 064 €
	Subvention socle					104 672 €		
LA CORDEE	Subvention quantitative - 1er versement					27 723 €		
				Soit un total de :				132 395 €
				TOTAL				2 798 941 €

34-(11164). VIE DES ASSOCIATIONS : Attributions de subventions aux associations jeunesse pour l'année 2019.

Madame Elisa MARTIN expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville conduit une politique jeunesse dont l'objectif est d'agir en faveur de l'émancipation et de la mise en pouvoir de tous les jeunes et de déclencher un certain nombre de droits : droit à la ville, à la culture, au départ, à la formation, à la décohabitation...

L'ambition pour la jeunesse grenobloise s'inscrit dans une dynamique de développement, ouverte à l'innovation et à la prise de risque ainsi que dans une logique « d'aller vers », de « faire avec » les jeunes, qui doivent être considérés comme de véritables acteurs de la vie grenobloise.

Cette politique s'appuie sur trois piliers :

- le réseau des associations jeunesse avec qui la Ville partage des points de convergence forts ;
- le réseau des équipements jeunesse, parmi lesquels le « transfo » qui vient d'être inauguré et qui sera un lieu structurant de l'action jeunesse, pour les jeunes comme pour les acteurs ;
- l'équipe jeunesse Ville, qui porte une action en direction de tous les jeunes et plus particulièrement dans certains quartiers, où elle agit au quotidien auprès des jeunes et des partenaires.

De leur côté, les associations jeunesse développent des actions et des modes d'accompagnement en direction des jeunes, dans les champs de l'initiative citoyenne, du soutien à l'engagement et de l'information jeunesse. Par leurs champs d'intervention, leur expertise et leur engagement auprès des jeunes ainsi que par leurs statuts associatifs, elles contribuent à la mise en œuvre de la politique jeunesse, et à ce titre partagent des objectifs communs avec la Ville.

Ces enjeux et orientations sont inscrits dans la convention triennale en cours entre la Ville et les principales associations jeunesse qui avait été votée par le Conseil municipal du 6 décembre 2017.

Il s'agit aujourd'hui de décider des subventions prévues pour l'année 2019 et de verser une première partie de ces subventions aux associations concernées : l'AFEV, l'ADIIJ, UNIS-CITE, CAP BERRIAT et BIG BANG BALLERS.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Emancipatrice du mercredi 05 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations précitées les avenants financiers correspondants (annexe 1) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

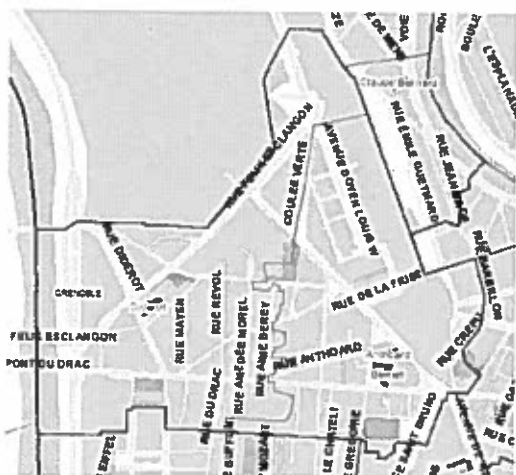
ANNEXE

1. Périmètre de Diderot

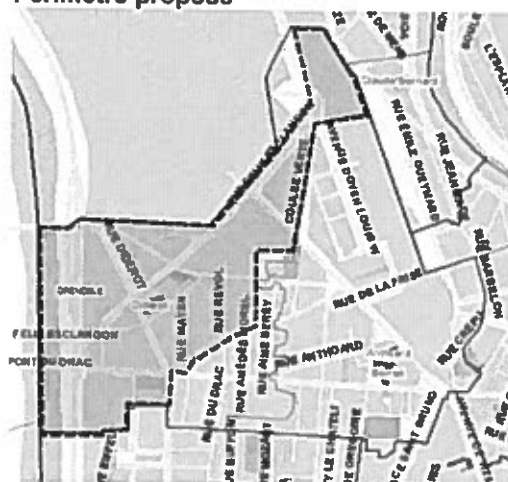
Jusqu' alors, l'école Diderot comptait 5 classes de maternelle. Les élèves poursuivaient ensuite leur scolarité à l'école élémentaire Anthoard.

Dans le cadre du Plan Ecoles, il a été décidé de primariser cette école afin qu'elle devienne un groupe scolaire composé de 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires. Il convient donc de réduire son périmètre en maternelle et de lui affecter un périmètre élémentaire identique.

Périmètre actuel



Périmètre proposé

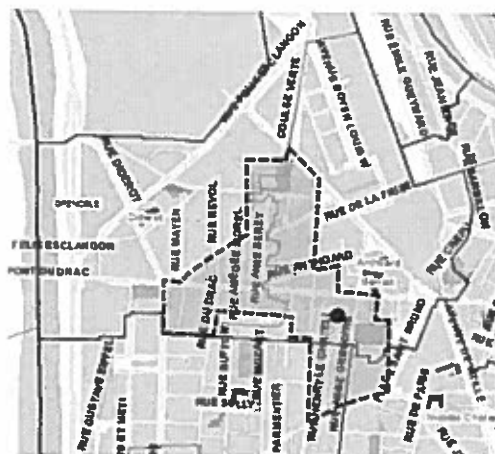


Le périmètre du groupe scolaire Diderot est restreint aux adresses suivantes :

Voie	Début	Fin	Parité
CHEMIN DES TROIS MAISONS	1	9999	les deux
COURS BERRIAT	155	9999	Impair
COURS BERRIAT	162	9999	Pair
PLACE DE SFAX	1	9999	les deux
RUE ADRIEN RICARD	2	9999	Pair
RUE AMEDEE MOREL	15	9999	Impair
RUE ANTOINE POLOTTI	1	9999	les deux
RUE COLONEL TANANT	1	9999	Impair
RUE DIDEROT	1	9999	les deux
RUE DU VERCORS	34	9999	les deux
RUE EUGENE BOUSSANT	1	9999	les deux
RUE FELIX ESCLANGON	2	96	Pair
RUE FELIX ESCLANGON	1	61	Impair
RUE MAYEN	1	9999	les deux
RUE PIERRE SEMARD	45	9999	Impair
RUE PIERRE SEMARD	40	9999	Pair
RUE RENE THOMAS	22	54	Pair
RUE REVOL	2	30	Pair
RUE REVOL	1	35	Impair
SQUARE DES FUSILLES	1	31	les deux

2. Périmètre de F. Arthaud

Cette nouvelle école vient s'insérer entre les écoles Diderot et Berriat. Son périmètre soulage ceux des écoles maternelles suivantes : Diderot, Buffon, Berriat et N. Chorier.



Les adresses suivantes sont affectées au périmètre de l'école maternelle Florence ARTHAUD et alimentent l'école élémentaire ANTHOARD

Voie	Début	Fin	Parité	Ancien secteur de
RUE D'ALEMBERT	37	49	Impair	BUFFON - AMPERE
RUE HENRY LE CHATELIER	1	9999	les deux	BUFFON - AMPERE
RUE ABBE GREGOIRE	34	56	Pair	BUFFON - AMPERE
RUE MARX DORMOY	11	21	Impair	BUFFON - AMPERE
RUE NICOLAS CHORIER	34	38	Pair	BUFFON - AMPERE
PLACE SAINT BRUNO	37	49	Impair	NICOLAS CHORIER
RUE ABBE GREGOIRE	27	41	Impair	NICOLAS CHORIER
RUE NICOLAS CHORIER	26	32	Pair	NICOLAS CHORIER
COURS BERRIAT	113	153	Impair	DIDEROT ANTHOARD
COURS BERRIAT	132	160	Pair	DIDEROT ANTHOARD
RUE ADRIEN RICARD	1	9999	Impair	DIDEROT ANTHOARD
RUE AIME BEREY	1	9999	les deux	DIDEROT ANTHOARD
RUE AMEDEE MOREL	1	9999	les deux	DIDEROT ANTHOARD
RUE AMPERE	1	9	Impair	DIDEROT ANTHOARD
RUE DENIS PAPIN	1	9999	les deux	DIDEROT ANTHOARD
RUE DU DRAC	2	16	Pair	DIDEROT ANTHOARD
RUE DU VERCORS	30	30	Pair	DIDEROT ANTHOARD
RUE MARX DORMOY	24	64	Pair	DIDEROT ANTHOARD
RUE RENE THOMAS	21	9999	Impair	DIDEROT ANTHOARD
RUE RENE THOMAS	16	16	Pair	DIDEROT ANTHOARD
RUE REVOL	37	9999	Impair	DIDEROT ANTHOARD
RUE REVOL	32	9999	Pair	DIDEROT ANTHOARD
COURS BERRIAT	108	130	Pair	BERRIAT ANTHOARD
COURS BERRIAT	87	111	Impair	BERRIAT ANTHOARD
PASSAGE D'ALEMBERT	0	9999	les deux	BERRIAT ANTHOARD
PLACE FIRMIN GAUTIER	7	7	Impair	BERRIAT ANTHOARD
PLACE SAINT BRUNO	8	24	Pair	BERRIAT ANTHOARD
PLACE SAINT BRUNO	53	63	Impair	BERRIAT ANTHOARD
RUE ABBE GREGOIRE	22	24	Pair	BERRIAT ANTHOARD
RUE ABBE GREGOIRE	17	19	Impair	BERRIAT ANTHOARD

Voie	Début	Fin	Parité	Ancien secteur de
RUE ANTHOARD	11	9999	Impair	BERRIAT ANTHOARD
RUE ANTHOARD	14	9999	Pair	BERRIAT ANTHOARD
RUE CAPITAINE VEYRON LA CROIX	1	9999	les deux	BERRIAT ANTHOARD
RUE COMMANDANT DEBELLE	1	999	Impair	BERRIAT ANTHOARD
RUE D'ALEMBERT	8	46	Pair	BERRIAT ANTHOARD
RUE D'ALEMBERT	23	35	Impair	BERRIAT ANTHOARD
RUE DU VERCORS	1	29	Impair	BERRIAT ANTHOARD
RUE DU VERCORS	2	12	Pair	BERRIAT ANTHOARD
RUE GERIN	1	9999	les deux	BERRIAT ANTHOARD
RUE HENRI DEBRAYE	1	9999	les deux	BERRIAT ANTHOARD
RUE MARX DORMOY	2	18	Pair	BERRIAT ANTHOARD
RUE PIERRE SEMARD	35	43	Impair	BERRIAT ANTHOARD
RUE RENE THOMAS	2	14	Pair	BERRIAT ANTHOARD
RUE RENE THOMAS	9	19	Impair	BERRIAT ANTHOARD

3. Périmètres de Berriat, Anthoard et Jean Jaurès

Le périmètre de Berriat et Anthoard est réduit à l'ouest du fait de l'affectation à Diderot d'un périmètre élémentaire et de l'implantation de la maternelle F. Arthaud.

Il est en revanche étendu à l'est afin de soulager le périmètre de Jean Jaurès, qui connaîtra à l'avenir une hausse du nombre d'élèves résidant à l'Esplanade du fait des constructions à venir.

Afin d'améliorer la continuité territoriale, des ajustements sont également appliqués avec N. Chorier.



Les adresses suivantes sont affectées au périmètre de l'école maternelle BERRIAT et alimentent l'école ANTHOARD en élémentaire

Voie	Début	Fin	Parité	Ancien secteur de
AVENUE ALSACE LORRAINE	41	55	Impair	JEAN JAURES
AVENUE ALSACE LORRAINE	40	46	Pair	JEAN JAURES
AVENUE FELIX VIALLET	29	45	Impair	JEAN JAURES
AVENUE FELIX VIALLET	34	48	Pair	JEAN JAURES
COURS BERRIAT	44	68	Pair	JEAN JAURES
COURS BERRIAT	35	59	Impair	JEAN JAURES
COURS JEAN JAURES	42	66	Pair	JEAN JAURES
PLACE DOYEN GOSSE	3	3	Impair	JEAN JAURES
RUE ARISTIDE BERGES	10	16	Pair	JEAN JAURES
RUE BEAUBLACHE	1	7	Impair	JEAN JAURES
RUE CASIMIR BRENIER	30	30	Pair	JEAN JAURES
RUE CASIMIR BRENIER	15	25	Impair	JEAN JAURES
RUE COLBERT	1	9999	les deux	JEAN JAURES
RUE COLONEL DENFERT ROCHEREAU	2	16	Pair	JEAN JAURES
RUE COLONEL DENFERT ROCHEREAU	15	25	Impair	JEAN JAURES
RUE CREPU	3	7	Impair	JEAN JAURES
RUE DE L'ISERE	14	16	Pair	JEAN JAURES
RUE DE L'ISERE	17	19	Impair	JEAN JAURES
RUE DES 400 COUVERTS	1	16	Les deux	JEAN JAURES
RUE DES ARTS	1	25	les deux	JEAN JAURES
RUE DU MOULIN DE CANEL	1	1	Impair	JEAN JAURES
RUE DU TROCADERO	1	9999	les deux	JEAN JAURES
RUE EMILE GUEYMARD	2	14	Pair	JEAN JAURES
RUE GABRIEL PERI	2	42	Pair	JEAN JAURES
RUE GABRIEL PERI	11	43	Impair	JEAN JAURES
RUE JOSEPH REY	20	34	Pair	JEAN JAURES
RUE RAYMOND BANK	1	8	les deux	JEAN JAURES
TRAVERSE DES 400 COUVERTS	1	1	les deux	JEAN JAURES
AVENUE DE VIZILLE	35	9999	Impair	NICOLAS CHORIER
RUE ETIENNE MARCEL	2	9999	Pair	NICOLAS CHORIER
RUE EMILE GUEYMARD	16	24	Pair	SIMONE LAGRANGE
RUE JEAN MACE	1	17	Impair	SIMONE LAGRANGE

Les adresses suivantes sont transférées du groupe scolaire Jean JAURES au groupe scolaire Nicolas CHORIER

Voie	Début	Fin	Parité
COURS JEAN JAURES	68	84	Pair

Les adresses suivantes sont transférées du groupe scolaire AMPERE au groupe scolaire Joseph VALLIER

Voie	Début	Fin	Parité
RUE DOCTEUR HERMITE	13	45	Impair

Les adresses suivantes sont transférées du groupe scolaire Simone LAGRANGE au groupe scolaire Jean JAURES

Voie	Début	Fin	Parité
RUE JEAN MACE	8	14	Pair
RUE DE L'ESTOC	1	3	Impair

4. Affectation de la rue Marceline DESBORDES VALMORE

Etablissement	Début	Fin	Parité
MALHERBE-GERARD PHILIPPE MATERNELLE MALHERBE ELEMENTAIRE	1	7	Les deux
FERDINAND BUISSON MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	8	9999	Les deux

36-(10452). AFFAIRES SCOLAIRES: Délibération rectificative – Tarifs de la pause méridienne.

Monsieur Fabien MALBET et Madame Salima DJIDEL exposent,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Grenoble propose aux enfants scolarisés des prestations et des activités qui font l'objet d'un paiement de la part des familles. Les tarifs sont actualisés annuellement.

La délibération n° 59 du 18 juin 2018 portant sur les tarifs de la pause méridienne et des séjours en classes de découverte applicables au 1^{er} septembre 2018 prévoit une hausse de 1% par rapport à ceux de l'année 2017-2018.

Les tarifs sont précisés dans 2 annexes.

Il apparaît qu'une erreur de calcul s'est glissée dans le tableau s'agissant du tarif C applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration pour lesquels un protocole d'accueil individualisé (PAI) a été signé et ce pour les personnes ayant un quotient familial supérieur ou égal à 3 000€.

L'écart est de 20 centimes par repas. Moins de 10 enfants sont concernés. Néanmoins par souci d'équité et de transparence il est proposé de procéder à la correction selon les modalités ci-dessous.

Le tarif C de l'annexe 1 de la délibération n°59 du 18 juin 2018 est annulé et remplacé par le tarif suivant à compter du 1^{er} janvier 2019 :

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF C PAI - paniers repas (Grenoblois et assimilés)	0,77 €* <hr/>	De 0,78 €* à 4,05 €* <hr/>	4,06 €* <hr/>
(Non Grenoblois)	0,92 €* <hr/>	De 0,94 €* à 5,61 €* <hr/>	5,62 €* <hr/>

* : la part animation représente 30% du tarif applicable

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Emancipatrice du mercredi 05 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le tarif C de la pause méridienne à compter du 1^{er} janvier 2019, applicable aux enfants souffrant d'une allergie et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, tel que mentionné ci-dessus.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Fabien MALBET

Affichée le : 20 décembre 2018

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2019

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Total des subventions 2018	Objet de la subvention proposée	Subvention 2019		
					déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 convention d'objectifs et de moyens	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018	6 000 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	2 990 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Basket 38 (GB38)	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018 (abroge la convention signée le 26/01/17 - délibération n°327 du 19/12/16)	58 530 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 147 €	25 060 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble S.M.H Métropole 38 Handball	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018 (abroge la convention signée le 15/02/17 - délibération n°327 du 19/12/16)	71 290 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	35 000 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018 (abroge la convention signée le 15/01/17 - délibération n°327 du 19/12/16)	141 145 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	8 297 €	79 390 €
2 convention d'objectifs et de moyens	Les Centaures Football Américain	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018	11 320 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	3 960 €
2 convention d'objectifs et de moyens	YETTS Grenoble Roller Hockey	délibération n° 11198 du 17 décembre 2018	17 400 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	1 940 €
Total							148 340 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2018	Objet de la subvention proposée	Subventions 2019		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	A.J.A Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	33 566 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	19 100 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc-2020	32 980 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	12 900 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
3 avenant financier	AUESC Bojatière - section football	délibération n°10094 du 17 décembre 2018		10 560 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	4 500 €
3 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	113 133 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	41 300 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	27-févr-17	31-déc-2020	43 235 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	1 200 €
		délibération n°367 du 6 février 2017						
3 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	délibération n°7734 du 5 novembre 2018		24 280 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 316 €	10 100 €
3 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	87 018 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	42 000 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	30 587 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	8 748 €	16 500 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Grenoble Gymnastique	18-janv-17	31-déc-2020	46 140 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 379 €	29 600 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	24-févr-17	31-déc-2020	99 040 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	6 200 €
		délibération n°367 du 6 février 2017						
3 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	44 870 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 931 €	22 700 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	03-févr-17	31-déc-2020	56 570 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	22 745 €	36 800 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Le Plateau	délibération n°10094 du 17 décembre 2018		0 €	Prise en charge des frais de personnel pour l'activité musculation et remise en forme	0 €	0 €	15 000 €

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention		Total des subventions 2018	Objet de la subvention proposée	Subvention 2019		
						déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	Mistral Football Club	12-juil-17	31-déc-2020	26 520 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	7 824 €	10 800 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
3 avenant financier	Nautic Club Alp38 Echiroles Meylan Grenoble Université Club (NC ALP38)	12-juin-17	31-déc-2020	29 790 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	22 800 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
3 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc-2020	14 750 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	14 648 €	6 600 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
3 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	17-juil-17	31-déc-2020	17 976 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	5 324 €	10 000 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
3 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil-17	31-déc-2020	28 850 €	Fonctionnement 2019 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	424 €	8 700 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
Total								316 800 €
Total Général								465 140 €

Grille tarifaire relative aux jardins partagés ou fruitiers

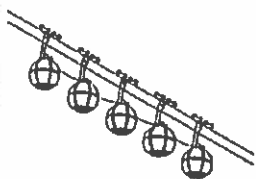
Applicable au 1^{er} janvier 2019

Parcelle collective ou pédagogique	Gratuité
Parcelle individuelle	20€ par an

Annexo à la délibération N° 74-9219

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Espaces verts - gestion arbres et jeux	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Espaces verts	Technicien	Ingénieur
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Espaces verts	Adjoint administratif	Adjoint technique
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Attaché	Rédacteur
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteurs 2 / 5 – Groupe scolaire Jules Ferry	Adjoint technique à temps non complet (83 %)	Adjoint technique à temps non complet (80 %)
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteurs 2 / 5 – Groupe scolaire Jules Ferry	Adjoint technique à temps non complet (77 %)	Adjoint technique à temps non complet (80 %)
Ville émancipatrice	Sports	Equipements sportifs	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Solidarité et Citoyenne	Action Territoriale	Territoire / Secteur 5	Attaché	Animateur
Solidarité et Citoyenne	Relation citoyenne	Relation aux usagers - unité démarches administratives et citoyennes	Adjoint administratif	Rédacteur
Solidarité et Citoyenne	Relation citoyenne	Relation aux usagers - unité démarches administratives et citoyennes	Adjoint technique 2 postes	Adjoint administratif 2 postes



Tarifs 2019

OUVERTURE DE LA REMONTEE MECANIQUE EN DEHORS DES HORAIRES HABITUELS

Cas n°1 : Ouverture anticipée du téléphérique

Selon les saisons, le téléphérique ouvre à 9h15, 9h30 ou 11h :

Il est possible de demander une ouverture anticipée du téléphérique.

Cette ouverture s'effectue par tranche de 30 minutes selon les critères suivants :

- Du lundi au samedi 65 € par demi-heure
- Dimanche et jour fériés 90 € par demi-heure

Cas n°2 : Ouverture exceptionnelle

Lorsque le téléphérique ferme à 18h30 ou 19h25 :

Il est possible de demander une ouverture exceptionnelle du téléphérique pour la soirée. Cette ouverture sera obligatoirement effectuée depuis l'heure de fermeture habituelle (18h30 ou 19h25) jusqu'à 23h30 pour la dernière descente (fermeture à 23h45) selon les tarifs suivants :

- Du lundi* au jeudi Forfait de 300 €
- Dimanche et jour fériés Forfait de 600 €

**Hors les lundis de fermeture complète, de janvier à avril et d'octobre à décembre*

Cette ouverture exceptionnelle peut également être complétée par une prolongation au-delà de 23h45 et sera facturée par tranche de demi-heure comme spécifié dans le cas n°3.

Cas n°3 : Prolongation d'ouverture

Lorsque le téléphérique ferme habituellement à 23h45 ou 00h15, il est possible de demander une prolongation d'ouverture.

Cette prolongation s'effectue par tranche de 30 minutes. Chaque demi-heure sera alors facturée jusqu'à l'heure de fermeture souhaitée.

Du lundi au samedi :

- Prolongation ne dépassant pas 01h45 le lendemain matin 90 € chaque demi-heure
- Prolongation au-delà de 01h45 le lendemain matin 110 € chaque demi-heure

Le dimanche et jours fériés :

- Prolongation ne dépassant pas 01h45 le lendemain matin 120 € chaque demi-heure
- Prolongation au-delà de 01h45 le lendemain matin 130 € chaque demi-heure

Tous les tarifs s'entendent TTC (TVA à 10,00 %)

Attention ! les trajets en téléphérique ne sont pas compris et seront facturés en complément de ces ouvertures selon la grille de tarifs 2018 votés.

Conditions de réservation des demandes d'ouverture :

Toute demande d'ouverture exceptionnelle ou de prolongation d'ouverture de la remontée mécanique doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du service commercial de la RTGB au moins 1 mois avant la date de l'évènement.

Pour les ouvertures anticipées, au moins 15 jours avant la date de l'évènement.

La confirmation ne sera définitive qu'après accord de la direction.

COUT DES DEGRADATIONS :

Toutes les dégradations et réparations sur l'appareil seront facturées aux organisateurs de soirées au coût réel des frais engagés par la régie du téléphérique. (TVA à 20,00 %)

REMISES COMMERCIALES :

Lorsque plusieurs groupes commandent le même soir une ouverture exceptionnelle, ou une prolongation d'ouverture, une remise de 40 % sera accordée à chacun d'eux pour partage de frais :

- soit sur les demi-heures de prolongation d'ouverture communes,
- soit sur le forfait d'ouverture exceptionnel commun

Cette remise n'est cependant pas applicable pour les ouvertures anticipées.

Dans le cadre d'une location de salle avec transport, des remises commerciales pourront être accordées sur les tarifs* selon les critères suivants :

- Dans la limite de 20 % des tarifs votés,
- Pour les services de la ville de Grenoble, des satellites de la ville et des collectivités territoriales, jusqu'à 30 % des tarifs votés,
- Pour le personnel de la Régie du Téléphérique et dans le cadre d'un évènement familial, 50 % des tarifs votés, dans la limite d'un évènement pas membre du personnel et par an.

**en dehors des tarifs ayant déjà bénéficié de remise pour partage de frais de prolongation d'ouverture ou d'ouverture exceptionnelle.*



Tarifs du téléphérique pour 2019 (tva à 10 %)

Nature du billet	Voyage	Tarif	
INDIVIDUEL - Adulte	aller retour	8,50 €	
	aller simple	5,60 €	
INDIVIDUEL - Enfant/+ de 75 ans/demandeur d'emploi/ handicapé ¹	aller retour	4,60 €	
	aller simple	3,20 €	
<i>Tarif appliqué aux enfants de 5 ans à 15 ans (Transport offert pour les enfants de - de 5 ans dans le cadre d'un voyage familial) ; aux +75 ans ; demandeur d'emploi ; PMR, handicapé et éventuel accompagnateur ; groupe d'handicapés (1 accompagnateur gratuit pour 5 payants)</i>			
INDIVIDUEL - Éco / Etudiant ¹	aller retour	6,00 €	
	aller simple	4,20 €	
<i>Tarif appliqué aux : étudiant ; lycéen ; famille nombreuse ; abonné TAG avec justificatif de validité et partenaires (hôtels, Alices, ...)</i>			
INDIVIDUEL Forfait annuel libre circulation, carte nominative	adulte	43,00 €	
	- de 15 ans ¹	28,00 €	
EVENEMENT	aller retour	4,20 €	
	aller simple	3,10 €	
<i>Organisation d'événement en partenariat avec la Régie du Téléphérique</i>			
CARTE 6 VOYAGES	aller retour	39,00 €	
	aller simple	27,00 €	
<i>Carte non nominative pouvant être utilisée par plusieurs personnes en plusieurs fois</i>			
THIRD - Collectif de 6 à 14 personnes	aller retour	6,50 €	
	aller simple	4,50 €	
<i>Tarif appliqué pour un collectif constitué de 6 personnes minimum jusqu'à 14 personnes effectuant un règlement unique</i>			
GROUPE - Collectif à partir de 15 personnes	aller retour	6,00 €	
	aller simple	4,20 €	
GROUPE - Scolaire ²	aller retour	3,30 €	
	aller simple	2,10 €	
<i>Groupes scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées, universités), structures municipales et para municipales de Grenoble, centres de loisirs : tarif dans le cadre d'un groupe. Les accompagnateurs bénéficient du tarif scolaire</i>			
GROUPE ² Tarif appliqué aux groupes réservant dans un des établissements du site sommital de la Bastille	De 15 à 70 personnes	aller retour 5,20 €	
		aller simple 3,70 €	
	De 71 à 150 personnes	aller retour	4,50 €
		aller simple	3,20 €
	Au-delà de 150 personnes	aller retour	4,20 €
		aller simple	3,10 €
DIVERS - Chien (offert aux abonnés)	voyage	2,00 €	

¹ Sur présentation d'une pièce justificative

² Réservation préalable obligatoire